

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Anséric LEON, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER,

Adjoints,

M. Philippe COLOMBAT, Mme Maud DUBLINEAU, Mme Evelyne DUPUY, Mme Catherine GAULTIER, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, Mme Sylvianne DELANNOY, M. Jean PARZANESE, M. Antonio MARTINS, Mme Asma MHAIH, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Elisabeth MILLEY, M. Maxime GUIHERY, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean GRARD donne pouvoir à M. Jean PARZANESE
Mme. Blandine LENAIN donne pouvoir à Mme. Pascale TAFFET
M. Jean-Gérard PAUMIER donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND
Mme. Brigitte LE BRET donne pouvoir à Mme. Marie-Charlotte MOREAU
Mme. Tatiana ROFFAY donne pouvoir à Mme. Catherine GAULTIER
M. Jaime DE MAGALHAES donne pouvoir à M. Éric VILLEMAGNE
M. Frédéric DAGORET donne pouvoir à M. Anséric LEON
M. Hicham KHABBICH donne pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN

ABSENTS :

Mme Maud DUBLINEAU a été élue secrétaire de séance.

Pour information du Conseil municipal, voici les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Décisions n°2023/87, n°2023/90, n°2023/92, n°2023/95, n°2023/118, n°2023/119, n°2023/122, n°2023/136, n°2023/138, n°2023/145, n°2023/148, n°2023/151, n°2023/156, n°2023/157, n°2023/158 portant louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Décision n°2023/88 portant passation d'un marché public de prestations intellectuelles après procédure adaptée concernant une mission de contrôle technique pour le classement et la sécurité des personnes d'une construction ERP et résidence boulevard Paul Doumer ;
- Décision n°2023/89 portant demande d'attribution d'une subvention ;
- Décisions n°2023/91, n°2023/137, n°2023/141, n°2023/142, n°2023/143, n°2023/144, n°2023/153, n°2023/154, n°2023/155 portant délivrance d'un titre d'occupation privative du domaine public ;
- Décision n°2023/93 portant passation d'une modification n°1 au marché miroiterie Saint-Hubert pour la rénovation thermique des locaux du bâtiment communal place du 11 novembre ;
- Décision n°2023/94 portant passation de marchés publics de services après procédure adaptée pour les transports scolaires en autocar ;
- Décision n°2023/96 portant passation de marchés publics après procédure adaptée pour l'acquisition de véhicules électriques neufs ;
- Décision n°2023/117 portant passation d'une modification n° 2 au marché miroiterie saint-hubert pour la rénovation thermique des locaux du bâtiment communal place du 11 novembre ;
- Décision n°2023/120, n°2023/121, n°2023/123, n°2023/124, n°2023/125, n°2023/126, n°2023/127, n°2023/128, n°2023/129, n°2023/130, n°2023/131, n°2023/132, n°2023/133, n°2023/134, n°2023/35 portant sur l'octroi d'une concession ;
- Décision n°2023/139 portant passation d'un contrat de services d'utilisation du progiciel « WINFLOW Comptage de personnes » et de maintenance des capteurs 3D auprès de la société WINFLOW ;
- Décision n°2023/140 portant passation d'un contrat de services d'utilisation du progiciel « WINFLOW Comptage de personnes » et de maintenance des capteurs 3D auprès de la société WINFLOW ;
- Décision n°2023/147 portant passation d'un avenant n°2 au marché Belliard pour les travaux de construction d'un espace tennis à la Bellerie ;
- Décision n°2023/149 portant passation d'une modification n°2 au marché Rémy et Lebert pour les travaux de construction d'un espace tennis à la Bellerie ;
- Décision n°2023/150 portant mandat spécial et remboursement des frais ;
- Décision n°2023/152 portant acquisition d'un bien par voie de préemption ;

Les décisions prises au Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 et au Bureau métropolitain du 18 septembre 2023 de Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur data.tours-metropole.fr.

[Disfonctionnement audio]

1 – DEBAT SUR LE SOUTIEN A LA POPULATION MAROCAINE

MADAME Elisabeth LEMAURE, rapporteur

Un violent tremblement de terre a frappé le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 faisant des milliers de morts et de blessés.

Le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de soutenir les victimes du séisme au Maroc.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme en versant une subvention de 2 000 € au FACECO.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***De verser une subvention de 2 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales afin de soutenir les victimes du séisme au Maroc.***

[Disfonctionnement audio]

2 – DEBAT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUM) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur Patrick NOGIER, rapporteur

Par une délibération du 28 février 2022, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUm).

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un document à caractère obligatoire composant le PLU, dont les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat en Conseil métropolitain en amont de la formalisation complète du dossier (au minimum deux mois avant l'arrêt du projet).

Le PADD du PLU intercommunal permet de définir les orientations stratégiques d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire métropolitain à l'horizon 2040.

Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des grands principes énoncés à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

Traduisant les valeurs et les engagements de Tours Métropole Val de Loire, les orientations du PADD soumises au débat sont les suivantes :

- Un territoire en transition, qui répond à l'urgence climatique et environnementale ;
- Un territoire accueillant, valorisant la proximité et le bien-vivre ensemble ;
- Un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales.

Ces trois orientations sont déclinées dans le document support au débat joint en annexe à la présente délibération. Elles sont issues du travail partenarial et participatif mené dans le cadre des ateliers thématiques du PLUm en 2022. Elles ont été synthétisées lors de la conférence des enjeux qui s'est tenue le 30 mars 2023 à l'attention de l'ensemble des conseillers métropolitains.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm).

Monsieur le Maire

C'est un sujet qui est assez vaste, pour l'instant ce ne sont que les écritures du PADD qui permettront de travailler après sur le PLUm. Tout ça au regard, obligatoirement, du SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui est traité par le SMAT (syndicat mixte d'aménagement du territoire). Le travail est laborieux, compliqué, dur et participatif, on peut faire l'éloge des agents métropolitains qui travaillent sur le sujet. On peut émettre des regards critiques, et moi le premier j'en ai un, c'est que l'ensemble des réunions préparatoires à ces différents schémas sont en journée, et pour un grand nombre d'élus qui sont en activité professionnelle, cela veut dire de poser des jours de congés, de RTT ou simplement s'excuser de ne pas pouvoir venir à ce genre de réunion, c'est dommage. Mais c'est regrettable parce que nous n'avons pas le regard de tous qui est pourtant essentiel.

L'autre point, il y a une espèce de course un peu cavalière seule, menée par la Métropole, qui va tendre à se réguler. Je vous explique, en gros nous avons deux instances dissociées, l'instance métropolitaine et le SMAT, qui ont deux modes de gestion, deux directions et une gouvernance différentes et de valeur politique un peu différente. Cela a créé quelques complications avec une course à l'échalote de celui qui aurait fait son projet le premier avant l'autre. Même si la métropole est censée attendre le SCOT avant d'élaborer quelque chose. La refonte des organes métropolitains permet d'assouplir un petit peu cette instance puisque Christian GATARD assure la vice-présidence de ces deux instances, président du SMAT et vice-président à l'urbanisme. On constate aujourd'hui dans ce qui a été créé dans le PADD, qui est d'ailleurs dans le magazine métropolitain, il y a déjà des déclinaisons qui figurent dans le magazine de la Métropole alors que nous n'avons toujours pas débattu ou échangé entre nous de ce que cela devrait être. Il y a une forme, dans la méthode, je crois que Anséric a une réflexion à faire sur la méthode d'ailleurs, qui est assez surprenante.

Moi ce que je souhaite faire porter assez fort aujourd'hui, c'est que ce PADD, dans sa première approche, ne prend pas assez en compte l'aspect des mobilités. Je rappellerais que le PLUm ne se traite qu'autour et au titre des 22 communes de la Métropole. Le SMAT, c'est la métropole et deux autres EPCI, l'Est-Vallée et c'est Touraine Val de l'Inde. Ces deux EPCI ont des attentes très particulières qui ne figurent pas dans notre PLUm, notamment en terme de mobilité et d'approche. Pourquoi je vous le dis de cette façon-là ? Il y a quelques temps quand nous avons reparlé du premier versant du PLUm avec une intervention en commission d'agents métropolitaines, il était clairement établi et dit que 80% des personnes qui travaillent en métropolitaine sont hors métropole. Cela veut dire qu'elles arrivent de l'extérieur, elles n'arrivent peut-être pas plus de l'Est et du Sud, elles arrivent aussi peut-être de l'Ouest et du Nord. Vous savez bien que sur Saint-Avertin, porte d'entrée de la métropole, nous avons un grand nombre de lochois, de gens qui arrivent d'Esvres ou de Sorigny qui transitent par notre commune. Et à aucun moment dans ce PADD ne figure la question forte de la mobilité, à aucun moment ne figure une question quant à une continuité possible du périphérique. Même si on sait que globalement un périphérique ne pourra plus se faire parce qu'on ne peut plus construire d'ouvrage d'art sur les fleuves et rivières. Mais une voie de contournement, quelque chose de complémentaire qui nous est essentiel particulièrement à Saint-Avertin, et qui doit être reconfiguré cependant ça n'y figure pas. Cela fera partie des quelques mots que l'on portera fortement au titre de la métropole dans l'élaboration de ce PADD. Il y a d'autres éléments qui sont essentiels à rapporter.

Je rappelle deux chiffres qui sont vraiment importants : la Nationale 143, et je fais exprès de dire toujours ce mot-là, ce sont 21 000 véhicules qui circulent chaque jour. Et du début de la

Nationale 143 et la rue de Cormery ce sont 12 000 véhicules par jour. Ces chiffres relèvent d'une étude qui date de 2019, je vous l'accorde. Depuis le Covid il y a sûrement un peu moins de véhicules néanmoins il y en a beaucoup. Oui il faut aider à la décarbonation, il faut moins de véhicules sur les routes. Mais si on ne propose pas d'alternative, tous ceux qui arrivent du Sud et de l'Est pour venir travailler en métropole, on aura toujours des véhicules et des complications. Il faut vraiment traiter de cette mobilité autrement dans ce PADD.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

[Micro éteint]

Monsieur le Maire

Complètement.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

[Micro éteint]

Monsieur le Maire

Du PLU.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

[Micro éteint]

Monsieur le Maire

Alors oui on l'a prévu mais je ne suis pas d'accord avec votre propos global. Quand vous dites que c'est à la Commune de se rapprocher de ses administrés pour dire ce qu'il se passe à la Métropole. Non, je pense que c'est à la Métropole de se rapprocher de l'ensemble des administrés métropolitains et donc à Saint-Avertin, avec nous élus saint-avertinois, pour vous expliquer ce qui se passe précisément.

Et donc c'est le temps qui est prévu, Christian GATARD, Aude TALON, ils font le tour des popotes et passeront à Saint-Avertin. Aucune date n'est arrêtée mais c'est prévu, largement avant la fin de l'année, j'espère. Evidemment.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

[Micro éteint]

Monsieur le Maire

Oui, mais je n'ai pas forcément plus d'informations que vous en fait. Je n'assiste pas à toutes ces réunions, j'assiste aux réunions de décisions finales, d'orientation ou aux conférences des Maires mais les réunions vraiment un petit peu dentelle, cousue main, d'approche sur la santé, pas sur la mobilité puisqu'il n'y en a pas, sur le type d'habitat, sur l'évolution des zones encore non urbanisées, sur l'évolution d'un aéroport, sur l'évolution de l'industrie. Ces petites réunions-là je n'y assiste pas. Il y a eu des temps d'échange, certains d'entre vous y sont allés, Patrick, Elisabeth... enfin vous avez tous été invités à y aller. Ce sont ces réunions-là qui permettent la première ébauche de ce PADD.

Il nous faut ces temps d'explications, nous les avons eus en commission, vous y avez assisté Brigitte et Véronique, vous étiez là ? Non, Véronique et Evelyne, pardon. On a eu ces temps et ces approches-là. Maintenant, il faut qu'elles se généralisent et qu'elles soient portées à la connaissance des administrés.

[Micro éteint]

Oui, il y a toutes les formes de communication dématérialisées dont chacun a accès par le biais du site ou les communications papiers et il y aura a priori un document métropolitain spécifique qui sera envoyé à tous, un peu comme le magazine l'est aujourd'hui mais très spécifique au PADD et le PLUM dans son évolution.

Monsieur Anséric LEON

Effectivement Monsieur le Maire vous avez pointé le problème de méthode donc je ne vais pas revenir dessus. Mais c'est quand même important parce que la manière dont vous faites un document traduit souvent la portée de ce document. C'est vrai que d'associer les techniciens et des personnes expertes c'est important mais on est en démocratie représentative et donc associer les élus locaux et municipaux que nous sommes c'est tout aussi nécessaire. Pour cela il faut effectivement éviter de faire des réunions de 14h à 17h, et on est prévenu quelques jours avant. Ce n'est pas un « coup de gueule » comme on dit mais ça doit être dit et rapporté.

Je voulais juste parler d'un petit point de vigilance et deux attentes majeures.

Le point de vigilance, parce que nous n'en entendons plus trop parler mais c'est une réalité, c'est la zéro artificialisation nette. C'est un terme un peu technique dont vous avez peut-être déjà entendu parler à la télévision, le ZAN. En gros pour résumer, entre 2011 et 2021, à l'échelle des 22 communes de la Métropole, nous avons consommé, sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, environ 550 hectares. La loi dispose que nous devons diviser par deux sur les 10 prochaines années, entre 2021 et 2031, notre consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Donc on passe de 550, à 275 hectares. Alors la Région peut moduler cet objectif, je ne sais pas si elle le souhaite et si elle le fera. En attendant, il faut avoir ce chiffre de 275 hectares à consommer au maximum à l'échelle des 22 communes, c'est-à-dire que si vous divisez par 10 ans et par 22 communes, ça vous fait un ordre d'idée de la consommation d'écart possible. Cette contrainte sur l'artificialisation des sols dont on peut partager les objectifs pour favoriser la biodiversité, sera renforcée après 2030 et surtout après 2050 avec ce que l'on appelle la zéro artificialisation nette. C'est-à-dire que si vous voulez consommer, artificialiser un m², il faudra rendre à la nature un m². C'est ce qu'on essaie de faire, on vous en reparlera dans d'autres projets enfin on essaye notamment sur la place du Maréchal Leclerc de faire un peu moins d'enrobé. C'est notre façon de rendre un peu à la nature.

Où c'est un point de vigilance, c'est que ce PADD, alors je comprends que ces orientations ne parlent pas de ce nombre de 275 hectares, ne parle pas de la répartition entre l'habitat et le développement économique et les autres équipements. Donc cela me paraît un peu hors-sol d'élaborer un PADD dans ce contexte de zéro artificialisation nette sans qu'il n'y ait d'objectif, même théorique et prévisionnel de répartition entre les différentes activités. C'est la première des choses et je le regrette.

La deuxième chose c'est que le diable est dans les détails, le PADD n'en parle pas mais vous savez, il y a ce que l'on appelle la densité urbaine. On avait un document qui s'appelle le

SRADDET [schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires] qui imposait, le chiffre a été enlevé, 56 logements à l'hectare. Je ne voudrais, et c'est pour cela que je le dis maintenant pour m'assurer que ce ne sera pas écrit dans le règlement du PLUm, qu'on ne soit pas contraint avec une densité urbaine qui soit impossible à tenir. C'était mon premier point de vigilance : attention parce qu'on ne parle pas du sujet qui est la zéro artificialisation nette et on ne parle pas de la densité. Et j'espère que sur la densité il n'y aura pas de mauvaise surprise.

Et puis j'ai deux attentes. La première c'est sur le développement économique qui est le grand absent de ce PADD et je trouve qu'il manque un peu de souffle. On est qu'aux orientations donc peut-être que les choses vont être un peu plus concrètes après. On a un point numéro 3 sur le développement ferroviaire de Saint-Pierre-des-Corps donc il y a peut-être des choses intéressantes qui vont se développer. Mais enfin toujours est-il qu'avoir une Métropole attractive ça passe aussi par favoriser l'emploi et je n'ai pas vu dans les orientations de grands projets industriels pour réindustrialiser le territoire métropolitain, relocaliser nos emplois. Je suis un peu en attente de cela.

La deuxième attente, Laurent [RAYMOND] en a parlé, c'est bien évidemment sur la mobilité. Je crois qu'on ne peut pas déconnecter la question de l'habitat avec la question de la mobilité. Je crois que l'apaisement des centres-bourgs, l'apaisement des voies secondaires doit devenir un axe prioritaire du PADD. Donc moi je serai assez sensible à ces questions de mobilité. Il faut qu'on puisse faire évoluer, amender les orientations dans ce sens pour que la question des portes Sud-Est de la métropole puisse être prise en compte lors de l'élaboration concrète du PADD.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce document, j'entends que c'est un document de travail mais cela serait bien qu'il soit travaillé avec les élus et pas que les techniciens et qu'il soit travaillé sur les sujets qui nous concernent. Il faut qu'il soit un peu plus précis sur les questions de développement économique et de mobilité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***De prendre acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm) ;***
- ***D'émettre les réserves et recommandations suivantes :***
 - o ***La consommation foncière devra être répartie entre l'habitat, le développement économique et les infrastructures de transport ;***
 - o ***La densité urbaine devra être définie de manière réaliste dans la partie réglementaire du PLUm***
 - o ***Un contournement Sud Est de la métropole devra être mis en œuvre pour apaiser les centre-bourgs et les voies secondaires des communes.***

3 – DEBAT SUR LE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) – PORTE EST METROPOLITAINE, DU FERROVIAIRE AUX RIVES DU CHER

Monsieur Patrick NOGIER, rapporteur

Dans la poursuite du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le secteur élargi de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, il est proposé de conclure un projet partenarial d'aménagement, tel que prévu par la loi n°2018-772 portant sur l'évolution du logement, de

l'aménagement et du numérique (ELAN), en vue d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics.

Ce cadre juridique et la gouvernance qu'il établit se veulent propices à l'innovation, la cohérence, l'adaptation au changement climatique et la transformation d'un espace particulièrement porteur d'enjeux environnementaux, économiques et urbains, fortement contraints par les risques et les servitudes liés à ses nombreuses fonctions de desserte et les usages.

Le contrat de projet partenarial d'aménagement a pour objet la préfiguration d'un cadre opérationnel des travaux d'aménagement et de reconfiguration urbaine du secteur dénommé Porte Est Métropolitaine, du ferroviaire au bord du Cher.

Situé entre la Loire et le Cher, ce secteur constitue une entrée et un pôle majeur du cœur de la métropole, tant quotidien qu'occasionnel (tourisme, affaires, achats).

Concentrant de nombreuses fonctions ferroviaires, économiques, commerciales et de loisirs, regroupant environ 7000 emplois, cet espace est également très fréquenté par les habitants de la métropole et au-delà, en raison de la présence d'équipements structurants de rayonnement métropolitain voire national (gare de Saint-Pierre-des-Corps, parc des expositions, stade de la vallée du Cher, marché de gros) et de commerces d'envergure départementale et régionale (IKEA, centre commercial des Atlantes).

Ce site est caractérisé par son caractère très artificialisé, monofonctionnel et frappé d'obsolescence. L'objectif est de le ré-ancrer dans le fonctionnement métropolitain, en améliorant sensiblement sa soutenabilité et en saisissant l'opportunité d'accélérer les transitions dans un contexte de risque d'inondation et de dérèglement climatique, et de faire de ce site une porte d'entrée attractive, accueillante et durable de la métropole.

Les signataires du contrat s'engagent à promouvoir conjointement le projet partenarial d'aménagement selon leurs attributions respectives et à coopérer en communiquant aux partenaires concernés les éléments en leur possession directement nécessaires pour mener à bien la feuille de route des projets.

Les signataires, aux côtés de Tours Métropole Val de Loire, sont l'Etat, la Région Centre Val de Loire, la Ville de Saint-Avertin, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville de Tours, SNCF Gares et connexions, Cofiroute, le Syndicat des Mobilités de Touraine, l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire.

Monsieur le Maire

Merci Patrick. Cela vous a été présenté en commission assez bien détaillé. Pourquoi est-ce que nous sommes, nous, Saint-Avertin ? Parce que le territoire de Saint-Avertin s'étend de l'autre côté du Cher, sur le petit filet, là où il y a le Tours Aviron Club, le lac des Peupleraies, cadastralement c'est sur Saint-Avertin avec un usufruit, une gestion tourangelle, certes, mais c'est chez nous.

Donc nous sommes associés à cette délibération, elle a une particularité parce que ce n'est pas simplement un outil de PLU, avec une demande de modification de PLU ou de révision de PLU, on est vraiment dans l'élaboration d'un vrai contrat, un contrat partenarial. C'est un vrai projet d'envergure pour la Métropole, et je dirais que finalement c'est le projet d'envergure métropolitain, le plus gros. Ce projet va nécessiter, dans l'élaboration de ce contrat un véritable échange avec l'ensemble de nos partenaires. Les deux principaux sont la SNCF et Vinci, dans le cadre de ce projet les deux plus gros chantiers concourent à la transformation de l'accès à la gare SNCF puisque aujourd'hui la gare SNCF de Saint-Pierre-des-Corps s'ouvre sur le quartier, demain elle s'ouvrira sur la partie Sud. Nous arriverons à la gare SNCF par la partie

Sud et pour accéder à la partie Sud il y a toute une transformation routière et de mobilité à prévoir. Cette transformation elle rentre dans le cadre du deuxième axe du contrat avec Vinci Autoroute, puisque c'est la création d'un échangeur sur l'autoroute A10 qui permettrait au niveau de Rochepinard, d'accéder par le boulevard Duclos réaménagé, réorienté qui permettrait d'accéder à la gare SNCF de demain.

La création d'une passerelle aussi qui permettrait de passer au-dessus des voies pour pouvoir accéder sur la partie Nord, puisque cela permettrait aux Corpopétrussiens d'accéder à la gare autrement. C'est un gros projet, très partenarial, très important. La transformation de l'îlot ferroviaire qui appartient aujourd'hui à la fois à la SNCF Infrastructure et la Ville de Saint-Pierre-des-Corps aussi propriétaire de quelques lots. Cette transformation est importante, on imagine des bâtiments de grande hauteur.

On peut imaginer, c'est un sujet que je porte et que je présente actuellement au titre de la métropole, la construction d'un hôtel métropolitain digne de ce nom, dans un endroit qui rassemblerait l'ensemble de nos services à proximité des voies de transports et de mobilités, c'est aussi important. Parce que la métropole et l'hôtel métropolitain est peu accessible aujourd'hui et pas suffisamment dense pour accueillir l'ensemble de ses agents. On verse aujourd'hui, chaque année, 1 200 000€ de loyer pour d'autres bureaux, d'autres équipements pour le site des Deux Lions pour les services métropolitains. Donc c'est 1 200 000 de loyer que l'on pourrait reverser en remboursement d'emprunt après la construction d'un nouveau bâtiment, ça pourrait avoir du sens. Ce n'est malheureusement pas pour demain, c'est un projet d'envergure qui, au même titre que le projet de l'aéroport finalement, peut-être moins volumineux, moins abouti, mais également au même titre que la refonte de l'îlot Michelin à Joué-lès-Tours, ce sont des gros projets métropolitains. Et puis nous avons après nos projets communaux, qui sont des projets métropolitains mais de moins grosse envergure que celui-ci.

Donc c'est un projet de longue haleine, qui s'annonce sur plusieurs années et plusieurs centaines de millions d'euros. Il faut pouvoir le porter, il faut avoir cette ambition et décliner d'ailleurs des ambitions fortes.

Monsieur Thomas QUIENE

Quelques remarques sur ce projet d'envergure qui m'interpelle avec le scope Saint-Avertin dans un premier temps. C'est un projet sur beaucoup d'années, qui va coûter très cher, j'ai entendu Patrick dans la délibération parler de partenariat public privé. J'entends pour l'instant que, excepté Vinci qui bénéficie d'une concession avec l'Etat, on est sur des entreprises parapubliques ou des institutions donc un moment donné si on veut mobiliser les forces économiques privées il va falloir quand même que les décideurs de la métropole mettent autour de la table celles et ceux qui sont prêts à investir en Touraine. Et aujourd'hui, si on regarde à une échelle macro la Touraine n'est pas plus attractive qu'une autre région, il faut être très lucide. Réaliser des mobilités c'est bien, mais il faut déjà proposer des services aux personnes, être attractif et je pense que ce projet doit s'accompagner d'un véritable projet à dimension économique nationale, voire internationale si on veut que quelque chose comme ça soit cohérent.

La deuxième chose qui m'interpelle porte sur la phase travaux qui va venir. Moi je constate en ce moment quelques travaux A10, je vois des bouchons qui ressemblent à des bouchons qu'on voit en Ile de France sur des axes extrêmement saturés. Je suis obligé de me poser la question du trafic sur le pont de l'Arcole, sur le secteur et l'accès à Saint-Avertin, ville qui est traversée d'Est en Ouest, ville qui va être de plus en plus traversée, qui touche Tours où on aménage de plus en plus de pistes cyclables. Ce qui est très bien mais au détriment des flux de voiture, qu'il faut bien gérer parce que les gens se déplacent, quoi qu'on en pense encore, en voiture. Moi je vois que sur Saint-Avertin, aujourd'hui, il est plus rare d'avoir une demi-heure

à 40 minutes de bouchon. C'est un vrai sujet qui va nous toucher donc si je comprends bien dans tous les quartiers de Ville. Parce que si on se projette un peu, il va y avoir les travaux de l'hôpital sur le haut, et on aura potentiellement en simultané des travaux d'aménagement important en bas. Donc Saint-Avertin va être considérablement embouteillée, je pense, dans les années qui viennent. Et c'est un sujet qu'on doit anticiper, si tant est. J'ai entendu qu'on parlait d'une passerelle pour les Corpopétrussiens. La vraie réflexion qui doit s'accompagner, à mon avis, autour d'un projet comme ça autour de la métropole, c'est un deuxième pont ou un ouvrage de ce type qui permettrait de désengorger à l'entrée de Saint-Avertin/Larçay ou quelque chose dans cet esprit-là. Parce que sinon ça va être infernal, déjà je ne sais même pas si le pont de l'Arcole est en capacité, quelle est sa structure aujourd'hui ? Est-ce qu'un état des lieux est fait sur la structure du pont ? C'est un véritable sujet. Parce que là, on parle de plusieurs années de travaux et on parle d'un flux de véhicules important. On a quand même une qualité de vie à Saint-Avertin, c'est quand même notre ADN. Je sais qu'aujourd'hui, dans cette Métropole, on ne fait pas ce que l'on veut mais il faut que l'on se fasse entendre. Des phases de travaux comme ça, elles sont importantes et impactantes pour les populations.

Ce n'est pas clivant mais c'est un vrai sujet qu'il faut porter à la Métropole. Ça doit s'accompagner encore une fois d'une attractivité économique, et il faut que les décideurs de la métropole se mobilisent vraiment pour valoriser la Touraine dans des sphères économiques importantes, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Et il faut que, collectivement, les décideurs de la Métropole considèrent que des territoires comme Saint-Avertin vont être durablement impactés sur ces phases de travaux.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas que Saint-Avertin, le sujet est vraiment plus métropolitain que communal mais la commune a son importance et c'est ce que l'on défend depuis le départ. J'imagine que les Corpopétrussiens vont être bien plus impactés que nous, il y aura toujours l'accès à la gare, obligatoirement, et c'est dès maintenant avec la requalification du parvis. C'est un projet en cours, qui est travaillé par le service infra métropolitain. Le parvis de la gare qui va être piétonnisé d'ici 2025, totalement piétonnisé, et cela va amener à retravailler autrement l'accès à la gare par la partie Sud, là où certains d'entre vous se garent lorsque vous arrivez à Saint-Pierre-des-Corps, vous vous garez sur le grand parking qui se trouve sur le côté de la CERNAM, qui restera et sera amélioré avec d'autres types de bâtiments. Ce projet-là est d'envergure, dans mon explication je vous parle de deux gros partenaires, qui sont Vinci et SNCF, mais ils ne sont évidemment pas les seuls, on peut imaginer d'autres partenaires sur l'îlot ferroviaire que ceux-là. Et puis cela va de pair avec tout le gros projet Corpopétrussien sur les grands magasins, c'est tout ce projet qui est en cours de définition.

Ce qui est intéressant dans cette approche, c'est la conception d'un contrat partenarial qui n'était pas envisagé jusqu'à présent, qui n'était pas conçu, c'est bien cela qu'il faut garder en ligne de mire, avec la volonté d'imposer nos décisions, nos ambitions métropolitaines. Qu'elles soient des infrastructures, des mobilités, du développement économique, toutes celles-ci sont essentielles et importantes.

Monsieur Anséric LEON

Oui Monsieur le Maire, je partage ce qui vient d'être dit sur la nécessité de développer économiquement le territoire. Je ne voudrais pas que la création de ce nouvel échangeur à Rochepinard aboutisse à la suppression de la sortie d'autoroute à Tours centre parce que là ce serait une catastrophe pour nous et beaucoup d'habitants, et pour la Touraine donc cela c'est vraiment, et encore une fois le diable est dans les détails, mais encore une fois je voudrais qu'on ait à l'esprit que nous avons besoin de cette sortie à Tours centre et que ça ne supprime pas. La deuxième chose, et c'est un avis personnel, j'ai lu les 30 pages avec attention, on se paye un peu les mots et c'est bien normal à ce stade. Mais quand on veut être une gare à

l'international et qu'on n'est pas raccordé au tramway, ni à Tours centre, ni à l'aéroport, écoutez on se paye des mots mais ce n'est pas parce que vous allez avoir des vélos qui sont utiles pour aller à Tours centre depuis la gare de Saint-Pierre-des-Corps que vous allez donner une dimension attractive et rayonnante à cette gare, qui en a besoin. Et je trouve que l'idée de Laurent est très bonne de mettre le siège métropolitain, une sorte de la Défense tourangelles et je pense que cela a de la « gueule » et tu as une très bonne idée. Mais je pense qu'il manque un peu de souffle sur deux ou trois aspects mais si c'est un projet partenarial, il est amené à évoluer et tout n'est pas encore gravé dans le marbre, du moins je ne l'espère pas.

Monsieur le Maire

La fermeture de l'entrée d'autoroute à Tours a été évoquée, comme a été évoqué mais non acté, attention et du coup je ne sais pas si je dois dire ces mots-là puisqu'ils pourraient être traduits autrement, mais a été évoqué également sur l'entrée et la sortie de Saint-Avertin. La sortie Saint-Avertin peut-être pas, l'entrée de l'autoroute à Saint-Avertin pourrait être amenée à fermeture si dans la réflexion de l'échangeur Rochepinard, nous nous trouvons à proximité du IKEA ou plus éloigné vers Carrefour. Donc selon cette proximité ça peut changer car, sur l'autoroute, les voies d'accès et de décélération sont bien plus importantes que ce que l'on peut imaginer sur une simple rocade. Du coup notre entrée d'autoroute avec la décélération sur Rochepinard pourrait devenir un inconvénient majeur.

Mais pour le moment rien n'est fait, les premiers schémas peuvent sortir tout de suite de Vinci mais on voit que sur le secteur de Tours il y aurait des interactions fortes : la démolition d'une école, la démolition de bâtiments à caractère d'habitation sociale. Rien n'est encore arrêté, il y a plein de projets embryonnaires qui sont émis mais rien n'est fait.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver le contrat de projet partenarial d'aménagement ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de projet partenarial d'aménagement ci-annexé.***

4 – DEBAT SUR L'APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Par une délibération du 12 décembre 2022, le Conseil métropolitain a fixé le montant provisoire des attributions de compensation 2023 des communes membres dont celles de Saint-Avertin, notifié le 6 janvier 2023.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Tours Métropole Val de Loire s'est réunie le 13 février 2023 et a rendu son rapport annuel 2023 qui a été transmis le 27 mars 2023 et adopté par le Conseil municipal par une délibération n° 2023/35 en date du 31 mai 2023.

L'ensemble des conseils municipaux ayant approuvé ce rapport de la CLECT 2023, la Métropole a alors arrêté les montants des attributions de compensation définitives 2023 de fonctionnement et investissement par une délibération du 26 juin 2023 et a notifié ceux qui concernent notre commune, à savoir :

- Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par la Métropole : 1 794 122,84 € (euros) ;
- Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 550 000 € (euros).

En application des dispositions du point V 1° bis de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les conditions de révision du montant de l'attribution de compensation doivent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter ces montants définitifs des attributions de compensation 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les montant des attributions de compensation définitives 2023 qui s'élevént à :**
 - **Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par la Métropole : 1 794 122,84 € (euros) ;**
 - **Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 550 000 € (euros).**

5 – DEBAT SUR LA CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année et les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) correspondantes.

Dans le cadre du suivi financier de la construction du bâtiment du bureau de la Poste et des travaux de réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création des autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'AP	DEPENSES				RECETTES	
			CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Nature	Montant
202310	Construction du bureau de la Poste	991 000	12 000	460 000	518 000	1 000	Subv./Participation	0
							Fonds propres	991 000
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	402 000	12 000	390 000			Subv./Participation	153 636
							Fonds propres	248 364

Monsieur le Maire

Une nécessité d'avoir les crédits pour notifier les marchés, on fait juste pour l'instant de commencer, viendront ensuite les choix et une recherche architecturale. Rien n'est fait pour l'instant, mais d'avoir au moins ces crédits et les AP/CP sont essentiel et vous retrouvez d'ailleurs les 12 000€ d'études de marché qui seront présentées dans la délibération de décision modificative.

Madame Véronique LACROIX

Concernant les cours d'écoles, on a vu en COPIL [comité de pilotage] que le ministère de l'Education nationale pouvait financer en partie cela. Est-ce que ça a été pris en compte ou pas ?

Monsieur le Maire

Là ce ne sont que des écritures budgétaires permettant de lancer les marchés. Vous pensez bien que dans tout lancement de marché, d'ailleurs vous nous le reprochez souvent : « On n'a pas commencé c'est assez lent », on va rechercher les subventions. Donc si l'éducation nationale, l'Etat, je ne sais pas comment, propose de nous accompagner, de nous aider sur la végétalisation d'une cour d'école, sur la création d'une toiture photovoltaïque, tout ce qui sera bon à prendre, sera pris. Donc oui, si on peut avoir cette aide, on l'aura.

Nous avons déjà sollicité l'Etat et la métropole dans le cadre du fameux fonds vert qui contribue notamment à la végétalisation des cours d'écoles. Vous le retrouverez un peu plus tard dans une autre délibération. On les sollicitera ou du moins on ira chercher le maximum de subventions à droite et à gauche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer l'autorisation de programme « Construction du bureau de La Poste » ;**
- **De créer l'autorisation de programme « Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles » ;**
- **De fixer les crédits de paiement comme suit :**

N° AP	Objet de l'opération	DEPENSES					RECETTES	
		Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Nature	Montant
202310	Construction du bureau de la Poste	991 000	12 000	460 000	518 000	1 000	Subv./Participation	0
							Fonds propres	991 000
202311	Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	402 000	12 000	390 000			Subv./Participation	153 636
							Fonds propres	248 364

6 – DEBAT SUR LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – ACTION E2

Monsieur Thierry PERIN, rapporteur

Dans le cadre de la démarche de lutte contre le dérèglement climatique, Tours Métropole Val de Loire met en place un fonds de concours visant à financer les actions des communes en matière de transition écologique.

Au titre de l'action E.2– « L'élaboration et la publication de documents d'information sur les risques majeurs », la commune peut bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 30 % du montant TTC en fonctionnement du coût du projet avec un plafonnement à 10 000 €.

Suite à l'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), un support d'information à destination des administrés a été créé. Le devis pour l'impression de 7 500 dépliant à 3 volets s'élève à 912 € TTC.

Prévision de dépenses		Recettes	
Impression de 7 500 dépliant à 3 volets	912.00 € TTC	Fonds de concours 30%	273.60 €
		Autofinancement	638.40 €
Total :	912.00 € TTC	Total :	912.00 € TTC

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter Tours Métropole Val de Loire pour un fonds de concours de 273,60 €.

Monsieur le Maire

Merci Thierry. On se posera quand même la question à un moment donné si le temps passé à rédiger la délibération et l'étude, vaut bien les 273€. Mais bon, il n'y a pas de petites économies.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter Tours Métropole Val de Loire pour un fonds de concours de 273,60€ :**

Prévision de dépenses		Recettes	
Impression de 7 500 dépliant à 3 volets	912.00 € TTC	Fonds de concours 30%	273.60 €
		Autofinancement	638.40 €
Total :	912.00 € TTC	Total :	912.00 € TTC

7 – DEBAT SUR LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS FONDS VERT AUPRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

Lors de sa séance du 26 juin 2023, Tours Métropole Val de Loire a adopté la création d'un « Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire » pour soutenir les projets d'investissement des communes membres en terme de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros. Il est réservé aux seules communes membres de la Métropole et uniquement pour des projets d'investissement. Il peut intervenir en complément des Fonds de concours « Transition écologique » et « Transition énergétique ».

Le droit de tirage de la ville de Saint-Avertin est fixé à 253 636 € maximum.

Dans le cadre de ce fonds de concours, il est proposé de présenter les projets suivants :

- Acquisition de véhicules et vélos électriques
- Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles
- Transition énergétique - Pose de panneaux photovoltaïques Ecole Henri Adam

ANNEE 2023	Prévision de dépenses HT	Autres subventions, recettes	Fonds de concours sollicité auprès de Tours Métropole	% du FDC dans le reste à charge commune
Acquisition de véhicules et vélos électriques	125 300 €	28 000 €	48 650 €	50 %
Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	335 000 €		154 986 €	46 %
Transition énergétique – Pose de panneaux photovoltaïques en ombrière	100 000 €		50 000 €	50 %

Monsieur le Maire

En sachant que toutes les communes ont un droit de tirage, nous c'est 253 636€. De ce fameux droit de tirage, si tout est consommé, et nous allons consommer tout ce qui nous est autorisé, mais ce n'est pas le cas de toutes les communes. Donc il restera un fonds complémentaire, sur ces fonds complémentaires nous pourrons présenter d'autres projets afin de récupérer encore des subventions toujours à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver les opérations présentées et leurs plans de financement ;***
- ***De solliciter Tours Métropole Val de Loire pour un fonds de concours de 253 636 € :***

ANNEE 2023	Prévision de dépenses HT	Autres subventions, recettes	Fonds de concours sollicité auprès de Tours Métropole	% du FDC dans le reste à charge commune
Acquisition de véhicules et vélos électriques	125 300 €	28 000 €	48 650 €	50 %
Réduction des îlots de chaleur dans les cours d'écoles	335 000 €		154 986 €	46 %
Transition énergétique – Pose de panneaux photovoltaïques en ombrière	100 000 €		50 000 €	50 %

8 – DEBAT SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Madame Evelyne DUPUY, rapporteur

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, la ville participe activement au développement du sport local par le biais d'aides à l'association Saint-Avertin Sports. Elle accorde diverses subventions afin de l'aider à organiser des manifestations sportives ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention à Saint-Avertin Sport (SAS) pour ses sections Tir à l'arc et Football.

Ces subventions sont dédiées au financement global des 2 sections.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes à hauteur de :

- 15 000 € à la section Football
- 12 000 € à la section Tir à l'Arc
-

Ces sommes seront imputées sur le chapitre 65 article 65748.

Monsieur le Maire

Avec Asma, très régulièrement pour ne pas dire constamment, nous sommes sollicités par les différentes sections pour des apports supplémentaires. Je vous rappelle quand même que cette année nous avons donné 244 000€ de budget de fonctionnement à Saint-Avertin sports, que nous évaluons à peu près à 350 000€ la mise à disposition gracieuse de l'ensemble des équipements mais il y a toujours des attentions fortes. La construction des terrains synthétiques de football en 2015, a amené quelques demandes complémentaires notamment d'avoir des tribunes pour que les gens puissent se poser et assister confortablement en étant protégés, que lorsqu'il y a des intempéries ils puissent assister aux matchs. Ce sont des investissements importants, nous n'avons pas la capacité de les porter mais on insiste, Asma est très vigilante par rapport à cela, à ce que les sections qui disposent de trésoreries, consomment leur trésorerie et puissent engager des investissements. Ces tribunes sont achetées par le club, elles ont été commandées, elles se trouvent actuellement au CTM et elles vont être posées dans les 15 jours qui viennent, il y a un travail de terrassement à prévoir. Ce sont 53 000€ d'investissement. Le club a saisi le Conseil départemental sur une aide à l'investissement puisqu'il n'agit auprès des sections sportives que dans ce cadre-là, sur l'investissement, 13 000€ ont été proposés. Et comme il était attendu qu'on ne puisse pas proposer moins que le Conseil départemental, que je remercie d'ailleurs de ne pas avoir donné plus, parce que sinon il aurait fallu qu'on donne plus donc on apporte 15 000€ de complément. Et tout le reste est à la charge de la section.

De la même façon, l'an dernier, Asma vous avez fait valider l'intervention de la section tennis de table qui a refait l'ensemble du revêtement de sol d'un espace qui leur est attribué aux Aubuis. C'étaient 45 000€ d'investissement et ils l'ont totalement pris en charge. De notre côté, nous avons fourni la peinture pour repeindre les murs et changer l'ensemble des luminaires pour répondre au besoin de cette section, c'est une spécificité. Voilà pour les 15 000€.

Pour les 12 000€ du tir à l'arc, c'est aussi une nécessité et c'est vraiment exceptionnel et cela figurera dans notre délibération, on vient vraiment en complément d'une insuffisance métropolitaine sur le sport de haut niveau. La métropole a compétence des infrastructures sportives et depuis 2 ans elle apporte un concours financier assez conséquent au club de hand du CTHB et deux sections de tennis de table de Joué-lès-Tours et de Tours. Le CTHB cela s'évalue à 250 000€, et pour le tennis de table ce sont 45 000€. Notre section tir à l'arc a deux équipes féminines en élite nationale, alors c'est du tir à l'arc, ce n'est pas du handball, ça ne passe pas à la télévision c'est vrai mais c'est quand même de l'élite. C'est-à-dire qu'il y a des déplacements, des charges, de l'accompagnement, des entraîneurs spécifiques, des séances de physiothérapie, de diététique, il y a des coûts conséquents. Et dans ces deux équipes, l'une d'elles participe cette année à nouveau au championnat d'Europe, du moins devrait car elle n'ira pas parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'appui financier et ils se sont engagés, et nous l'avons validé avec Asma, à organiser les championnats de France de l'an prochain. Alors vous allez me dire que des championnats de France au tir à l'arc on en a tout le temps, c'est

vrai, mais il y a différentes catégories, D1, D3 et là c'est l'élite donc tous les meilleurs archers nationaux qui vont participer l'an prochain, dans toutes les catégories, y compris les plus jeunes. De ces championnats, il y a une nécessité de faire l'acquisition de matériel très spécifique et donc ces 12 000€ viennent compenser l'insuffisance métropolitaine, ce sera inscrit comme cela et aider à l'acquisition de matériels complémentaires et nécessaires dès 2024.

Monsieur Thomas QUIENE

Juste une remarque complémentaire, c'est vraiment regrettable ce que tu viens de dire parce que le tir à l'arc ça ne passe pas à la télévision mais c'est un sport olympique. Je crois qu'à Saint-Avertin il y a un vrai vivier qui alimente la Fédération Française et qui fait rayonner la France. Je crois que l'année prochaine il y a les championnats de France élite en juillet, et on va accueillir des archers, qui quelques semaines après, vont représenter la France aux Jeux olympiques, en France, à Paris. Donc c'est vraiment regrettable que la métropole ne s'investisse pas à la hauteur. Il doit y avoir de la place pour le tennis de table à Tours et à Joué-lès-Tours, pour le handball, pour le volley mais à Saint-Avertin il faut vraiment que l'on fasse entendre notre voix. Je sais que vous quatre vous faites votre maximum mais ce serait bien que le Président Augis et son équipe, qui dirige cette métropole aujourd'hui, comprennent on ne fait pas de politique politicienne à la métropole. Et que les territoires où il y a du dynamisme, de la qualité, du haut niveau, on doit encourager peu importe le territoire dont on parle. C'est vraiment un gros « coup de gueule » parce que entendre ça ce soir c'est lamentable, regrettable et cela ne se produit qu'à Tours métropole. Je ne vois ça nulle part ailleurs. Donc c'est vraiment regrettable que Saint-Avertin se substitue à la métropole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'attribuer une subvention de 15 000 € à la section football du SAS et une subvention de 12 000 € à la section Tir à l'arc du SAS.***

9 – DEBAT SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2023

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Il est rappelé que dans le cours de l'année, des crédits et des recettes peuvent être modifiés par des décisions votées par le Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif.

Ces modifications peuvent être apportées au budget de la Commune jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative n° 2 au Budget Principal 2023 tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	CHARGES DES GESTION COURANTE	-100 000	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	61 299	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	505 061	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	172 000	115 612
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 612	
73	IMPOTS ET TAXES		-100 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		738 360
Totaux		753 972	753 972

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres / AP		Dépenses	Recettes
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		505 061
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	115 612	172 000
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES		38 867
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-61 923
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		-511 993
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400	
AP202310	CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE	12 000	
AP202311	REDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ECOLE	12 000	
Totaux		142 012	142 012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la décision modificative n°2/2023 du budget principal 2023 suivante :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	CHARGES DES GESTION COURANTE	-100 000	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	61 299	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	505 061	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	172 000	115 612
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 612	
73	IMPOTS ET TAXES		-100 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		738 360
Totaux		753 972	753 972

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres / AP		Dépenses	Recettes
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		505 061
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	115 612	172 000
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES		38 867
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-61 923
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		-511 993
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400	
AP202310	CONSTRUCTION DU BUREAU DE LA POSTE	12 000	
AP202311	REDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR DANS LES COURS D'ÉCOLE	12 000	
Totaux		142 012	142 012

Monsieur Éric VILLEMAGNE

Avant le débat je voudrais remercier ce soir Jean-Gérard.

Monsieur le Maire

Chaque chose en son temps, à moins que tu veuilles le remercier d'une subvention particulière mais je ne la vois pas inscrite.

Monsieur Éric VILLEMAGNE

Alors je ne remercie pas [rire].

Monsieur le Maire

Chaque chose en son temps. Alors Éric, puisque l'on est dans les remerciements, je pense qu'il est important de remercier Nadège GROLLIER, Aurélie MOREAU qui a quitté la collectivité et Valérie ALLARD bien évidemment, parce qu'on vous présente le filet de sécurité, ce sont 738 000€. Cela paraît énorme, c'est énorme, c'est nécessaire, c'était dû, on n'a rien volé mais nous sommes que 31 communes dans le département à en bénéficier. Et nous sommes 8 sur les 22 communes métropolitaines à en bénéficier. Alors oui c'était dû et c'est normal que nous en bénéficions, mais aussi parce que les dossiers ont été correctement remplis, c'était une usine à gaz pour comprendre, c'était un travail... Mesdames vous vous êtes arraché les cheveux, je le sais, c'était compliqué et aujourd'hui on en a l'usufruit, on a ce bénéfice-là donc c'est important de faire ces fameux remerciements que tu souhaitais porter Éric. Mais derrière toi, pas devant, derrière. Parce que c'est essentiel, 738 000€ et puis entendez et comprenez que 31 communes en bénéficient mais à l'inverse, il y a 22 communes du département qui ont demandé des acomptes, nous n'avons pas voulu, mais sur conseil justement de ces dames. Par crainte, on avait aussi évalué que l'Etat nous devait, à peu près, cette somme, à 1000€ près c'était la somme que nous avons évaluée. On n'a pas demandé d'acomptes contrairement à 22 autres communes qui l'ont fait et qui aujourd'hui doivent rembourser l'Etat, de sommes qui sont assez conséquentes, pour certaines qui vont jusqu'à 300 000€. Quand vous avez fait votre budget et que vous arrivez au mois de novembre et qu'il vous faut décaisser les 300 000€ nécessaires pour rembourser l'Etat sur un trop payé, ça fait mal. Nous aujourd'hui, nous nous réjouissons d'avoir ces 738 000€ complémentaires.

Donc merci mesdames.

10 – DEBAT SUR LA TARIFICATION DE LA VENTE DE STERES DE BOIS

Monsieur Jean-Michel PERCHERON, rapporteur

Suite à l'entretien des espaces boisés communaux, la Commune dispose d'une réserve de bois de chauffage d'essences diverses dont elle n'a pas l'utilité.

CARACTERISTIQUES	Tarifs		
	2023	Date d'effet	2024
Stère de bois	30.00 €	01/01/2024	50.00 €

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix de 30,00€ le stère pour l'année 2023 et 50.00€ le stère pour l'année 2024.

Monsieur le Maire

Ne vous précipitez pas à commander des stères de bois maintenant parce que cela va augmenter en 2024, nous ne prenons plus de commande volontairement jusqu'au 1^{er} janvier. Mais on a quand même des tarifs qui sont appliqués comme cela car nous avons des commandes qui ont été faites avant.

On régule ces tarifs car c'est important de se remettre à niveau de ce qui peut se faire dans le privé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **Que la date et l'heure d'inscription détermineront l'ordre d'attribution jusqu'à épuisement du stock. Les acheteurs non satisfaits seront inscrits sur une liste d'attente pour l'année suivante.**
- **De proposer de fixer les tarifs municipaux suivants :**

CARACTERISTIQUES	Tarifs		
	2023	Date d'effet	2024
Stère de bois	30.00 €	01/01/2024	50.00 €

Vente limitée à 1 stère de bois maximum par foyer et par an à partir du 1^{er} janvier 2024

11 – DEBAT SUR LE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE - PARTICIPATION A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs

obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ainsi, il est proposé de mandater le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire

C'est de l'administratif donc je soumetts directement au vote.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De charger le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la faculté de ne pas signer le certificat d'adhésion si les conditions obtenues ne convenaient pas ;**
- **De préciser que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :**
 - o **Personnel affilié à la CNRACL :**
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- o **Durée du contrat : quatre ans**
- o **Régime du contrat : capitalisation**
- **De s'engager à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance ;**
- **De prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025.**

12 – DEBAT SUR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – INDEMNITE ACCESSOIRE

Madame Chantal BOULONGNE, rapporteur

Un agent de l'école municipale de musique, dont l'employeur principal est l'Etat, exerce une activité accessoire de professeur de musique depuis le 7 septembre 2015.

En 2023, comme chaque année, cet agent a sollicité, de son employeur principal, l'autorisation d'exercer une activité accessoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder, à compter du 1^{er} novembre 2023, le versement d'indemnités accessoires à cet agent dans les conditions suivantes :

Spécialité	Durée de versement	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures à effectuer sur la période considérée	Rémunération brute mensuelle
Enseignement	10 mois	11 H	484 H	1521 €

Monsieur le Maire

C'est la même délibération que l'on vous a présentée la dernière fois mais nous n'avions pas les tarifs accessoires, donc là aujourd'hui c'est le complément de celle qui vous a été présentée au mois de juillet.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions, (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY), décide :

- **D'augmenter le temps de travail et le montant de l'indemnité accessoire, à compter du 1^{er} novembre 2023 dans les conditions suivantes :**

Spécialité	Durée de versement	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures à effectuer sur la période considérée	Rémunération brute mensuelle
Enseignement	10 mois	11 H	484 H	1 521 €

- **D'abroger la délibération n°2023/54 à compter du 1^{er} novembre 2023.**

13 – DEBAT SUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Le contrat Parcours Emploi Compétences est un contrat de droit privé qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Les communes peuvent embaucher dans le cadre de contrat PEC, cela permet à l'agent de bénéficier d'une formation et à la commune de bénéficier d'une aide mensuelle à l'insertion versée par l'Etat. Le taux de prise en charge par l'Etat de ces contrats est calculé pour une durée de 20 heures hebdomadaires et dans la limite de 18 mois.

La commune a recours à ce dispositif depuis plusieurs années et les deux contrats actuels arrivent à échéances et ne peuvent être renouvelés. Ainsi, la commune souhaite recruter deux nouveaux agents dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée d'un an, au sein de la Direction de la Petite Enfance afin d'assurer l'entretien des locaux, du matériel et du linge des deux structures d'accueil collectif du Domaine de la petite enfance.

Il est ainsi proposé de créer deux emplois d'agent d'entretien à temps non complet, dont les missions sont les suivantes :

Missions principales :

- Assurer l'entretien des espaces de vie des enfants et du matériel selon les règles d'hygiène et de sécurité mises en place
- Assurer l'entretien des espaces d'accueil et administratifs
- Assurer l'entretien et la distribution du linge dans les différentes sections
- Participer à la réception des livraisons des couches et en gérer la distribution au sein des structures

Activités secondaires :

- Participer à la distribution des produits d'entretien
- Participer au fonctionnement de la cuisine satellite en cas d'absence de l'agent en charge de la restauration

Modalités d'organisation :

- Horaires de travail selon un planning en alternance avec un autre agent d'entretien sur 2 semaines :
Semaine de 26h : du lundi au vendredi : 8h45 - 14h00 sauf mercredi 9h00 - 14h00
Semaine de 20h : du lundi au vendredi : 14h0

Monsieur le Maire

L'objectif est de faire de l'insertion professionnelle avec des emplois aidés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***De créer 2 emplois dans le cadre du dispositif de contrat Parcours Emploi Compétences pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023.***

14 – DEBAT SUR LES CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Il est proposé de créer trois emplois non permanents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Dans le cadre d'un accroissement d'activité au sein du Domaine de la Petite Enfance, il est proposé de créer deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet pour exercer les fonctions d'assistants petite enfance et un emploi d'Educateur territorial de Jeunes enfants pour exercer les fonctions de directeur adjoint d'un établissement d'accueil du jeune enfant, à compter du 23/10/2023.

Il est également proposé de créer deux emplois non permanents d'adjoints d'animation territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'animateur accueil ados du 23/10/2023 au 31/10/2023.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer trois emplois non permanents à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 23/10/2023 pour une durée de six mois ;**
- **De créer deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 23/10/2023 au 31/10/2023 ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune (chapitre 012) ;**
- **De porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal ;**

- **Les créations (5 postes) :**
 - **Deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet,**
 - **Un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet,**
 - **Deux postes d'adjoints d'animation à temps complet.**

15 – DEBAT SUR LES CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Il est proposé de créer des emplois présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune et de porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer les emplois présentés dans le tableau ci-annexé ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune (chapitre 012) ;**
- **De porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal ;**

- **Les créations (10 postes) :**
 - Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,**
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,**
 - Un poste d'attaché principal à temps complet,**
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,**
 - Deux auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet,**
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14,75/20^{ème}),**
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6,5/20^{ème}),**
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3,5/20^{ème}),**
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (4,25/20^{ème}).**

16 – DEBAT SUR LE RECOURS A DES VACATAIRES DANS LE CADRE DE LA MISSION PREVENTION ET MEDIATION

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Dans le cadre de la mission prévention et médiation, des intervenants encadrent ponctuellement des activités à destination des jeunes. Ces interventions remplissent les caractéristiques de la vacataire :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé,
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent,
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

C'est pourquoi il est proposé d'autoriser le recrutement de vacataires du 22 octobre 2023 au 07 juillet 2024.

Monsieur Thomas QUIENE

Une remarque sur ce qui est évoqué là, sur les postes de vacataires. Dans mon précédent mandat j'avais la jeunesse, et j'ai pu constater l'utilité de ces petits postes, parce que Hassan MHAÏH avait réussi à recruter pour ces temps-là des jeunes, un peu moins jeunes que les jeunes mais qui avaient grandi avec celles et ceux qui pratiquaient. Ce lien a permis de maintenir un lien important et utile avec la collectivité mais aussi avec, comme n'importe quel jeune de 13, 14 ou 15 ans des dérives potentielles. Cela a été réellement utile. Je voulais le souligner parce qu'on ne sait pas forcément de quoi on parle mais ces activités, de foot salle notamment, sont d'une utilité importante sur la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'autoriser le recrutement de vacataires du 22 octobre 2023 au 07 juillet 2024 ;***
- ***De fixer la rémunération de chaque vacataire sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente à l'indice brut 368 ;***
- ***D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune (chapitre 012).***

17 – DEBAT SUR LE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE CONCESSION DE SERVICES

Madame Catherine GAULTIER, rapporteur

La Commune souhaite lancer une procédure en vue de l'attribution d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains d'informations à caractère local et publicitaires.

Actuellement, la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Exterion média. La convention arrivera à échéance le 31 mars 2024.

Pour l'exploitation des mobiliers urbains installés sur son territoire, plusieurs modes de gestion s'offrent à la Commune, à savoir :

- La régie directe où la Commune exploiterait elle-même le service avec ses propres moyens et son propre personnel ;
- Une gestion externalisée par le biais d'un marché public, d'une concession de services ou d'une convention d'occupation domaniale.

La régie directe est exclue au regard de la nécessité d'une expertise spécifique liée à l'exploitation de mobiliers urbains d'une part et de la nécessité d'autre part de mobiliser les moyens de la Commune.

La convention d'occupation du domaine public est également exclue dans la mesure où, si elle permet de disposer d'une redevance d'occupation du domaine public, le contrôle de la Commune serait particulièrement limité sur l'organisation du service.

Le marché public pourrait constituer une continuité avec le mode précédent mais la réforme de la commande publique tend à considérer que les marchés de mobiliers urbains consentis contre une rémunération de la collectivité s'analysent en une concession de services. De surcroît, le marché de services impliquerait pour la Commune d'assumer un risque lié à l'exécution du service.

La concession de services demeure en conséquence le mode de gestion le plus adapté. Le contrat aura pour objet la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains de la Commune. Ces prestations seront assurées par le prestataire en contrepartie de la perception de recettes publicitaires tirées de l'exploitation des mobiliers urbains.

En l'absence de gestion d'un service public, la concession de services n'est pas soumise aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de service public.

Le projet de contrat de concession prévoit la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, suivants :

- 46 Panneaux d'affichage publicitaire format 2m² : dont une face sera réservée à la diffusion des informations municipales et une face à la diffusion des visuels publicitaires ;
- 1 Panneau d'affichage publicitaire format 8m² : dont une face sera réservée à la diffusion des informations municipales et une face à la diffusion des visuels publicitaires ;
- 2 mats culturels format 2m² : les deux faces seront réservées à l'affichage culturel réalisé par la Commune ;
- 10 panneaux d'expression libre format 2 m², composés d'une face unique d'affichage.

Le concessionnaire sera responsable de :

- La fourniture et l'installation de tous les mobiliers urbains ;
- L'exploitation directe des mobiliers urbains :
 - Mobiliers urbains publicitaires et d'affichage culturel
 - Mobiliers urbains non publicitaires
- L'entretien et la maintenance (y compris le renouvellement en cours de contrat) de tous les mobiliers urbains à ses risques et périls.

Le concessionnaire pourra exploiter les faces publicitaires des mobiliers conformément à la réglementation en vigueur. Il devra verser à la Commune une redevance d'occupation du domaine public.

Au regard des investissements réalisés par le concessionnaire au sens des articles R. 3114-1 et R. 3114-2 du code de la commande publique, les mobiliers urbains publicitaires étant mis à disposition par ce dernier, une durée d'environ douze ans, est privilégiée.

Madame Evelyne RAMEAU-JOLY

On s'interrogeait sur les 46 panneaux publicitaires, on se demandait combien il y avait actuellement ? Est-ce qu'on va augmenter la quantité ? Où est-ce qu'on ne les voit pas ou plus ?

Madame Catherine GAULTIER

Je pense que vous ne les voyez pas parce que ça n'augmentera pas.

Madame Evelyne RAMEAU-JOLY

Donc il y en a déjà 46 ? On était impressionné par le nombre.

Madame Catherine GAULTIER

Le territoire est étendu en fait, c'est du bas de Saint-Avertin jusqu'en haut, il y a vraiment partout, enfin non.

Monsieur le Maire

Nous sommes l'une des communes à en avoir le moins de panneaux publicitaires. Pour une simple et bonne raison, parce que nos prédécesseurs ont contraint les implantations, même s'il y avait une ressource en face et un intérêt financier. Et puis surtout, contrairement à quasiment toutes les autres communes, alors je vais évacuer toutes les petites communes de l'Est tourangeau mais que ce soit Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours bien évidemment, Chambray-les-Tours, là où il y a de gros espaces commerciaux, de gros centres commerciaux, zones commerciales, il y a des panneaux publicitaires obligatoirement et nous, nous n'en avons pas et ça c'est une chance.

Non il n'y aura pas d'augmentation, au contraire, on va plutôt les baisser. L'ensemble de cette délibération, de ce marché repose sur plan local de publicité métropolitain et bien évidemment et on se réfère à ce plan et on n'ira jamais au-delà. Cela fait partie de nos obligations de publicité métropolitaine.

Alors challenge pour vous Evelyne, c'est de revenir la prochaine fois avec un plan pour nous dire où se situent tous ces panneaux d'affichage.

Madame Evelyne RAMEAU-JOLY

Ceci dit, au niveau des panneaux d'expression libre, le nombre augmente non ? Mais c'est bien.

Monsieur le Maire

Alors le nombre augmente parce qu'on doit se mettre en conformité avec cette réglementation. C'est bien d'avoir des panneaux d'expression libre après il faut s'assurer qu'ils soient correctement utilisés et correctement entretenus. Certains de nos panneaux sont très vieillots, je pense tout simplement à celui qui est rue de Cangé, au coin de la rue du château, par exemple, c'est certainement un des plus vieillots. Donc ils seront changés, et tous bonifiés et on en rajoutera. Mais cela peut se faire que sur une commande globale.

J'entends Philippe COLOMBAT qui dit « ça fait longtemps que je dis qu'il faut le changer celui-là ». Il a raison, mais on ne peut pas changer que celui-là. Et comme le projet est de les changer, on profite de cette nécessité pour faire un tour de la réglementation qui évolue et donc il faudra en rajouter.

Madame Evelyne RAMEAU-JOLY

Et alors une dernière question, je suis passionnée par les panneaux comme vous pouvez le constater. Les panneaux des conseils de quartier, ils sont inclus dans le marché ?

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Madame Evelyne RAMEAU-JOLY

Ils sont à part.

Monsieur le Maire

Nous avons la main là-dessus et heureusement parce qu'on ne mettra pas de panneaux publicitaires sur les panneaux des conseils de quartier, non.

Madame Catherine GAULTIER

En fait tous les affichages qui sont faits dans tous les panneaux qui font partie du contrat, pour ce qui concerne la communication municipale, les affiches seront faites par le service communication et c'est l'exploitant qui positionne dans son mobilier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver le recours à la concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains mentionnés ci-dessus ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément à l'article L. 3120-1 du Code de la commande publique ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

18 – DEBAT SUR L'AVENANT AU SERVICE COMMUN DE L'ENERGIE

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

Tours Métropole Val de Loire a créé, en 2013, un service commun entre les communes souhaitant mutualiser leurs besoins en matière de maîtrise énergétique.

Au regard de l'évolution de la réglementation tendant à réduire les consommations d'énergie, de l'évolution des compétences en matière d'achat d'énergie sur le marché de gros dérégulé, de l'évolution de la complexité des dossiers et de la nécessité à agir plus vite, la ville de Tours a émis le souhait de renforcer les moyens humains du service commun de l'énergie propre à ses usages.

La participation de la ville de Tours aux coûts du service commun de l'énergie a été fixée, forfaitairement, dans la convention de 2015, à 108 000 €.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir la signature d'un avenant augmentant la participation forfaitaire de la ville de 108 000 € à 150 000 € annuels.

Cet avenant ne change pas le mode de calcul de la participation de la Commune de Saint-Avertin au service commun de l'énergie. La participation de la commune est calculée en fonction du coût global du service au prorata du nombre de m² d'immeubles confiés à la gestion du service commun.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention au service commun de l'énergie.

Monsieur Anséric LEON

Tel que c'est rédigé on a l'impression que finalement c'est que pour les besoins propres de la Ville de Tours et donc c'est la Ville de Tours qui paye. En réalité, nos services que je remercie, ont regardé en détail et la Ville de Tours voit sa contribution augmenter de 38%, comme l'ensemble des communes et donc Saint-Avertin va passer de 20 000€ à 26 000€.

Donc en réalité, je ne suis pas défavorable à l'idée de renforcer un service dès lors que le service en question est donné mais il serait faux de croire que c'est uniquement la Ville de Tours qui va payer ce surcoût. C'est supporté à part égale, en proportion de chaque commune. Notre participation passe de 20 000€ à 26 000€. Voilà, donc c'est un service qui a ses avantages même si j'ai quelques réserves mais on aura peut-être le temps d'en reparler dans une commission.

Monsieur le Maire

C'est assez clair effectivement, avec une participation de la Ville de Tours qui est fixe et qui augmente parce qu'il y a un poste complémentaire qui est créé pour la Ville de Tours, c'est un gestionnaire de flux, qui va travailler sur les bilans énergétiques des bâtiments. Mais sans cela, ça n'aurait pas augmenté et la participation de la Ville de Tours est fixe contrairement aux autres communes, qui sont indexées, notamment la nôtre qui évolue régulièrement.

C'est aussi un « coup de gueule » contre la métropole. Tu veux ajouter quelque chose Thomas là-dessus ? Mais cela fera l'objet de ces quelques remarques.

Dans ces remarques-là je vais en ajouter une, moi je suis, dans mes vice-présidences, responsable, entre autres, de la propreté urbaine. Mais c'est la propreté urbaine de la Ville de Tours et de la Ville de Joué-lès-Tours puisque la compétence portée par la métropole pour la propreté urbaine, elle ne se fait que pour ces deux communes parce qu'elle a été actée lorsqu'il y a eu la création de la première ligne de tramway. Et c'est devenu par la constitution d'une métropole, une compétence métropolitaine alors elle ne se décline pas pour les autres communes. Donc cela sera aussi un prochain sujet de bataille dans l'élaboration du prochain exercice budgétaire métropolitain. Je le dis juste en clin d'œil, mais que vous ayez conscience qu'à l'instar du service commun de l'énergie, à l'instar du sport et à l'instar de plein de choses il y a des règles métropolitaines qui restent encore assez abscones. C'est un mot que j'utilise souvent au niveau de la métropole et qui fait rire tout le monde.

Ah non je plaisantais quand je voulais...

Monsieur Thomas QUIENE

Une demi-phrase, tu m'as tendu la perche. En fait, c'est aussi le problème de l'organisation. C'est important ce que je dis parce que cette métropole a été créée rapidement et on se rappelle tous des échéances. Et en fait si on reprend l'exemple du sport, on se rend compte qu'aujourd'hui il n'y a pas un vice-président, véritablement chargé des sports. Il va y avoir un vice-président chargé des équipements sportifs, mais sur des notions de sport de haut niveau qu'on peut retrouver dans d'autres institutions de type région, département, on ne va pas avoir quelqu'un de dédié sur ce secteur-là. Et donc forcément, à un moment donné, on est noyé dans une masse de prérogatives, plus ou moins abstraites, parce que pas clairement définies et donc, à mon avis, à un moment donné, on passe à travers un certain nombre de choses. Non pas parce qu'il y a forcément une mauvaise volonté mais parce que tout simplement on n'a pas bien défini les postes, et ça part de là. Peut-être qu'à la métropole, à un moment donné, il faut se poser la question de savoir qui fait quoi précisément, de revenir sur des intitulés de postes. Bon là, la mandature est en cours mais c'est très important pour l'évolution de la Touraine. Aujourd'hui, l'impact de la métropole il est colossal et je pense que les dimensionnements de responsabilité de vice-présidents ne sont pas suffisamment établis. Moi c'est le sentiment que j'en ai, vraiment de l'extérieur.

Monsieur le Maire

Je vais juste apporter une correction à cela Thomas parce que ce n'est pas que la définition des postes, ce sont les attributions aujourd'hui, la compétence. C'est-à-dire ce pour quoi nous sommes attendus et ce pour quoi nous sommes obligés. Le motif du sport ce sont les infrastructures, donc les équipements. Et si on ne veut pas apporter un centime au fonctionnement des actions sportives, on est parfaitement dans notre droit. En revanche, d'entretenir, d'installer, de créer et de concevoir des équipements sportifs, cela est notre obligation. Contrairement à quelques actions départementales et la Région elle, a la compétence sportive donc elle doit apporter des subsides, des aides.

Donc c'est surtout les compétences qu'il faut retravailler, re-imaginer et re-calibrer potentiellement, après selon ce qu'on veut faire mais plus on s'accorde ou on se donne des compétences, plus les parts de gâteau, c'est-à-dire l'enveloppe budgétaire dont on dispose, est moindre donc il faut faire très attention à cela.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

Simplement une question, est-ce que justement ces compétences, on peut revenir dessus dans leurs attributions ? Est-ce qu'on peut s'attribuer des compétences qui ne sont pas dans le cadre initial ?

Monsieur le Maire

Alors moi je ne connais pas le cadre formel, je ne suis pas juriste. Je sais que, oui on peut les faire évoluer, oui on peut réorganiser, la seule chose c'est que c'est tout un schéma de décision avec un processus assez laborieux. Face à la compétence que l'on veut prendre, il faut qu'on s'assure de la façon dont on veut la mener et comment on la finance cette compétence. Parce qu'immanquablement une compétence a un coût et si on dit demain que le soit... je ne sais pas ce que je pourrais donner comme exemple qui soit complètement farfelu

et qui n'existe pas au niveau métropolitain... financer le sport de haut niveau, qu'est-ce qu'on se donne comme moyen pour pouvoir le faire et jusqu'où on va ?

Jean-Gérard tu as des connaissances plus juridiques sur ces attributions et notamment lors de la constitution métropolitaine.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER

Non ce qui était convenu au départ, c'est que Tours Plus, à l'époque, se focalise sur les grands équipements. Avec d'ailleurs des distorsions pour les piscines puisqu'il y avait des piscines d'intérêt communautaire comme à Tours nord, et les piscines de Saint-Avertin et Chambray-lès-Tours on est au régime de 50%. Vous avez une médiathèque qui a été faite à Ballan-Miré, intérêt communautaire et financement par la métropole et Saint-Avertin ce n'est pas payé par la Métropole. Il y a eu un certain [inaudible] mais ça tient à des divergences diverses et multiples, pas toutes techniques mes chers collègues. Mais effectivement, il y a des marges de manoeuvre mais il y a de la sédimentation. Simplement, la crainte qui a toujours été celle de la métropole c'est : ne devenons pas un guichet supplémentaire en supplément de l'Etat, de la Région et du Département, sinon c'est mortel.

Monsieur le Maire

Oui, une sédimentation que l'on retrouve sur plusieurs axes, cela peut être le tramway par exemple, l'entretien de certains bâtiments, je pense au marché de gros, je pense au grand théâtre, je pense à quelques équipements comme des sites qui sont restés communaux et qui reviennent de façon un peu détournée dans le giron métropolitain.

Monsieur Éric VILLEMAGNE

Puisqu'on est dans les « coups de gueule » et pas dans les remerciements, pas encore dans les remerciements. Moi je voudrais vraiment insister sur le fait que, ce que l'on attend du service commun de l'énergie c'est qu'il nous aide à piloter, qu'il nous aide à avancer dans cette partie économie d'énergie et pour le moment on n'a pas ce service. On essaye de l'avoir, on se bat pour l'avoir mais il y a une vraie question à se poser sur leur capacité à nous accompagner. Parce que pour le moment il ne nous accompagne pas suffisamment à mon goût, et je peux vous dire que pour piloter toute cette consommation, cette énergie, c'est très compliqué. On n'a pas de visibilité, malgré nos demandes et les services font le nécessaire on demande plein de choses mais on a beaucoup beaucoup de mal à avoir des informations donc peut-être que ce nouveau poste va nous aider.

Monsieur le Maire

Il est fâché. Donc tu remercies le service commun de l'énergie de se mettre à notre service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver l'avenant aux conventions relatives au service commun de l'énergie ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.***

19 – DEBAT SUR LA CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BZ N°339, 353 ET 354

Monsieur Patrick NOGIER, rapporteur

La commune est propriétaire depuis 2010, d'un immeuble à usage commercial situé 17 rue de Grandmont (parcelles cadastrées section BZ n°339 et 354) d'une surface totale 884 m².

La commune a acquis récemment, par exercice du droit de préemption, la parcelle cadastrée section BZ n°353 (d'une surface de 378 m²) qui jouxte les deux parcelles susvisées. Ces trois parcelles font partie de l'emplacement réservé numéro 1 repéré au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme au titre du réaménagement de la Place du 11 Novembre et projet de renouvellement urbain.

La cession de ces trois parcelles participe ainsi à l'aménagement global du site qui permettra, d'une part, de concourir à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat par la construction d'un programme de logements locatifs sociaux et, d'autre part, de contribuer au réaménagement et à la recomposition de l'espace public au titre du réaménagement de la place du 11 Novembre, espace stratégique du centre ancien.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la cession au profit de Val Touraine Habitat des parcelles cadastrées section BZ n°339, 353 et 354.

Monsieur le Maire

Merci Patrick. Je sou mets au vote cette délibération en tenant compte de la non-participation de Monsieur PAUMIER et de Monsieur MARTINS

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER et Monsieur Antonio MARTINS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***De procéder à la cession au profit de Val Touraine Habitat des parcelles cadastrées section BZ n°339, 353 et 354 pour une superficie totale de 1 262 m² au prix net vendeur de 446 500 euros payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de l'acquéreur ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents.***

20 – DEBAT SUR LA CESSION DE LA RESIDENCE PAUL DOUMER

Madame Elisabeth LEMAURE, rapporteur

La Commune est propriétaire depuis de nombreuses années d'un bâtiment qui renferme notamment une résidence composée de 62 logements à caractère social, située 6 boulevard Paul Doumer à Saint-Avertin.

La gestion de cette résidence a été confiée de 1997 à 2016 à la Société Anonyme d'Economie Mixte Saint-Avertin, S.A.E.M. de construction et d'aménagement, créée par la Commune afin de contribuer au développement du logement social sur son territoire. La gestion de la résidence a, par la suite, été transférée à l'Office Public de l'Habitat Val Touraine Habitat, lorsque ce dernier a racheté à la Commune l'ensemble des actions qu'elle détenait dans la S.A.E.M. Saint-Avertin.

En vue de la cession de cette résidence, la Commune a organisé un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en compétition plusieurs acquéreurs potentiels, dans le but d'obtenir une cession au meilleur prix et aux meilleures conditions. L'offre remise par l'Office Public de l'Habitat Val Touraine Habitat répond pleinement aux orientations adoptées par le Conseil municipal, en particulier les engagements relatifs à la réalisation de travaux extérieurs et intérieurs ayant pour but la réhabilitation du bâtiment avec maintien de sa destination de logement social.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la cession au profit de l'Office Public de l'Habitat Val Touraine Habitat de la résidence Paul Doumer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents.

Monsieur le Maire

Tu ne veux pas ajouter des compléments ?

Madame Elisabeth LEMAURE

Sur la cession, comme vous le savez nous en avons parlé en commission, c'est un bâtiment qui, aujourd'hui, est dédié à des personnes de plus de 60 ans, souvent en situation de fragilité, que ce soit au niveau de la santé ou économique. Donc c'est vraiment un bâtiment qui convient tout à fait à ces personnes. Sauf que malheureusement, comme on le sait, ce bâtiment n'est plus aux normes énergétiques et beaucoup d'habitants ont des soucis énergétiques dans ce bâtiment que ce soit la canicule ou le grand froid, l'un ou l'autre, il fallait faire quelque chose. Cela revient à une somme relativement importante, et ce qui est très important c'est que le bailleur VTH a la capacité technique de pouvoir faire les logements les uns après les autres, avec une ingénierie qui puisse permettre en un minimum de temps sans avoir à attendre les uns et les autres derrière pour faire les travaux. Et c'est vraiment un des points les plus importants parce qu'on sait que les bâtiments vont être faits, que les personnes âgées vont être dans des conditions de qualité et on va pouvoir avoir quelques logements pour permettre de faire tampon entre le moment où il y aura des travaux. Les douches sont à refaire, il y a beaucoup de choses à refaire, il y aura beaucoup de bruit, il y aura beaucoup de problèmes mais tout cela est très bien organisé et ils ont les structures pour le faire.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

Je voudrais revenir sur ce dossier qui est quand même un dossier qui remonte à très longtemps. A savoir que le groupe auquel j'appartenais au sein du Conseil municipal posait déjà la question de l'entretien de ce bâtiment. Nous voyions à l'époque les gens qui transformaient les vérandas en pièce à vivre. D'où le problème qui est devenu de plus en plus important, notamment l'hiver et puis l'été n'en parlons pas. Donc face aux questions que nous nous posions, rien n'a été fait donc je ne vais pas revenir sur tout ça.

Donc maintenant nous nous retrouvons dans une situation où c'est vrai que ça devient très cher. J'avais posé la question lors de la commission quant à la garantie des loyers et la nature même du bâtiment, à savoir cela resterait un bâtiment à caractère social pour les personnes âgées qui ont besoin d'un logement à loyer modéré. Il m'avait été dit que, bien sûr, il était convenu avec VTH de rester dans cette contrainte de loyer modéré. Or dans le document soumis à délibération ce n'est pas du tout indiqué. Il n'y a pas marqué loyer modéré, des conditions sociales, je veux bien que ce soit VTH qui est un bailleur mais l'indication loyer modéré ou avec des augmentations de loyer vraiment très contraintes. Il n'y a pas la notion de contrainte sur les loyers.

Monsieur le Maire

Brigitte, cette question est pertinente, elle renvoie déjà à une réponse qui vous a été formulée précédemment. C'est l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons fait, sur lequel VTH notamment s'est prononcé qui préfigure de l'ensemble de ces obligations. Ce sont des loyers modérés, ce sont des loyers qui n'évolueront pas pour toutes les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans le bâtiment et qui évolueront pour les suivantes.

Je donne un exemple, ce que vous évoquiez les fameuses loggias qui sont aujourd'hui habitées, un grand nombre de personnes qui y résident, je dis un grand nombre parce que ce n'est pas le cas de toutes, ont transformé cette loggia, qui dans le bail s'appelle cour extérieure à l'origine, couvertes certes mais c'est une cour extérieure, en lieu d'habitation, cette surface de loggia ne figure pas dans le bail locatif, c'est-à-dire que ces personnes ne payent pas de loyer pour ces surfaces habitables. Elles l'utilisent, elles en profitent et tant mieux, en revanche ce sont des parties pas correctement isolées, qui font qu'il fait très froid l'hiver avec des ponts thermiques importants, de l'humidité et il y fait très chaud l'été parce qu'il n'y a pas d'isolation mais ce sont des cours extérieures qui ont été appropriées en complément d'appartement. Demain, ces cours vont être totalement rénovées et donc augmenter la surface habitable et les prochains arrivants payeront un loyer sur cette partie-là. On s'est engagé dans l'AMI à ce que ceux qui y vivent aujourd'hui ne payent pas de supplément, on s'est engagé dans l'AMI à ce que les travaux soient faits dans l'ensemble des salles de bain, on s'est engagé dans l'AMI à ce que la personne qui concourt et qui prendra le marché convienne qu'il est nécessaire de garder une gardienne sur place, on a convenu dans l'AMI à ce qu'il y ait un partenariat entre le restaurant le Clapotis pour tous les repas à tarif modéré, c'est 10€ et ça n'a pas évolué depuis 10 ans. On s'est engagé dans l'AMI à ce que l'ensemble des services et prestations espace vert soient traités par le bailleur, on s'est engagé dans l'AMI à ce que l'ensemble du service de chauffage et VMC soit refait, retraité et requalifié en assurant une prestation de qualité pour toutes les personnes qui y sont et que les isolations faites sur le bâtiment permettent aux personnes de payer beaucoup moins de frais d'énergie qu'elles ne payent aujourd'hui.

Tout ça c'est dans l'AMI et c'est ce qui préfigure de la cession qui sera actée par un notaire. Là dans le projet, c'est une délibération pour autoriser la cession du bâtiment, alors il n'y a pas les détails mais les détails c'est ceux de l'AMI, on ne va pas à l'encontre de ça. Et derrière cela, il y a quand même cette volonté à terme, et c'est l'intérêt d'ailleurs d'avoir un bailleur social comme VTH, c'est que cette structure, toujours accessible aux personnes, hommes et femmes même si on a majoritairement des femmes, de plus de 60 ans, retraitées, avec des revenus très modestes, restent modestes et puisse à terme mais le terme n'est pas défini dans l'AMI, puisqu'on ne le mesure pas mais c'est une intention qui nous est propre et partagée par VTH, c'est que dans quelques années, ça puisse devenir un foyer logement. Donc avec une requalification dans un partenariat départemental pour devenir une structure pour personnes âgées, puisque cela ne l'est pas aujourd'hui, c'est une structure à loyers modérés standard mais on y trouve quelques spécificités de foyers logements, avec des salles d'animations, des espaces climatisés, avec les quelques menus services qui sont essentiels.

Donc tout ça préfigure déjà dans l'AMI et sera dans le contrat global et final d'intervention. Ce projet avec VTH a une forte utilité, c'est la capacité de porter par une entreprise générale des travaux que nous ne serions pas en capacité de porter et d'assurer un lancement dès l'année prochaine, on ne serait pas capable de le faire. Alors il y a une conjoncture économique moins certaine et moins heureuse que les précédentes, c'est vrai, mais on ne peut pas laisser dans l'état. Moi de ce qui s'est passé avant, je l'ai déjà dit à maintes reprises, je répète, moi aussi

je peux voir une forme de récurrence, je n'en suis pas responsable, je suis comptable de ce qui se passe maintenant et depuis 2018. Depuis 2018.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

[Pas de micro]

Monsieur le Maire

Oui mais vous saviez qu'en 2014, cette structure, Brigitte soyez honnête, n'était pas de compétence municipale mais de la SAEM. C'était une société d'exploitation qui gérait ça et je n'étais pas administrateur de la SAEM et je n'étais pas trésorier de la SAEM. Et ça n'a rien à voir avec les fonctions municipales. En 2018, nous avons acté la cession des parts sociales de la SAEM, c'était une transformation nécessaire et essentielle.

Est-ce qu'il y a des compléments d'informations sur ce sujet à apporter ?

Monsieur Patrick NOGIER

Oui, en fait tu as dit un petit peu mon propos, à savoir qu'effectivement VTH est un partenaire des collectivités important, il gère un parc de plus de 20 000 logements donc ils ont toutes les capacités requises pour mener à bien ce genre de travaux. Savoir qu'on va améliorer à la fois le confort des résidents et la performance énergétique du bâtiment est plutôt un plus dans cette conjoncture difficile. En plus de cela c'est occupé donc je pense qu'ils ont toutes les qualités requises pour le faire et bien le faire donc c'est une vraie opportunité qui s'offre à nous.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER et Monsieur Antonio MARTINS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 4 abstentions, (M. Hicham KHABBICH, plus un pouvoir de Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY), décide :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse et tous les documents afférents ;***
- ***De procéder à la cession au profit de l'Office Public de l'Habitat Val Touraine Habitat de la résidence Paul Doumer, suivant l'état descriptif de division volumétrique établi par le Cabinet de Géomètres-Experts GEOPLUS, au prix net vendeur de 1 000 000,00 euros payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de l'acquéreur ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents, dans le respect des délais prévus dans la promesse de vente.***

21 – DEBAT SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

Les communes de Berthenay, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, Joué-Lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame D'Oé, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours et Tours Métropole Val de

Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en fourniture de carburant en vrac

À cet effet, il appartient aux dites communes et à Tours Métropole Val de Loire d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes. Le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier le marché pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des marchés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, d'adopter la convention constitutive et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Berthenay, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, Joué-Lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame D'Oé, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de carburant en vrac ;***
- ***D'adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe ;***
- ***De préciser que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.***

22 – DEBAT SUR LA CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

La Commune est en charge de la salubrité publique et supporte des coûts liés au nettoyage de déchets abandonnés.

On distingue plusieurs types de déchets abandonnés :

- Les déchets abandonnés diffus qui sont des déchets éparpillés dans l'environnement et visibles à l'œil nu. On y retrouve des mégots, des sacs plastiques, des papiers et des emballages vides.
- Les déchets liés aux dépôts contraires au règlement de collecte qui, rassemblent des déchets non triés et laissés à proximité des dispositifs de collecte (corbeilles de rue et/ou points de tri).
- Les déchets concentrés qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages, illégaux, rassemblant généralement des déchets verts, des déchets d'ameublement et/ou du BTP.

Petits ou gros, abandonnés de manière volontaire ou par négligence, les déchets abandonnés constituent une pollution visuelle et environnementale dont on mesure de mieux en mieux les

effets négatifs : perte de biodiversité, impacts sanitaires, incidences économiques notamment pour les collectivités qui doivent les nettoyer.

Citeo accompagne les collectivités et personnes publiques pour prévenir et traiter les déchets abandonnés.

La convention avec Citeo pour les déchets abandonnés prévoit :

- De la part de Citeo :
 - Un accompagnement expert et une cohésion territoriale ;
 - Des outils pour aider à déterminer les actions de lutte contre les déchets abandonnés ;
 - Des interlocuteurs dédiés au quotidien ;
 - Des soutiens financiers.

- De la part de la Commune :
 - Identifier un référent lutte contre les déchets abandonnés au sein de la Commune ;
 - Déterminer les actions qu'elle souhaite mettre en place ;
 - Assurer les remontées d'informations sur le déploiement de ses actions ;
 - Transmettre les documents administratifs d'usage.

Concernant le soutien financier pour les collectivités, les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser en euros par habitant, avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants. La Commune de Saint-Avertin peut prétendre à 3.20€ par habitant et par an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pluriannuelle avec Citeo et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo.

Monsieur le Maire

Ils vous seront présentés prochainement les plans d'action. On aurait pu vous les présenter avant, la seule chose c'est que cette convention nous a été présentée il y a peu de temps, elle doit être conclue là, dès maintenant, en tout cas avant le 31 décembre. Et le Conseil municipal de décembre était trop éloigné pour qu'on puisse la conclure, puisqu'il y a des recettes très conséquentes à prendre, plus de 3.00€ par habitant. Ça commence à chiffrer un peu, on n'est plus sur les 272€ de Thierry PERIN, on va au-delà. Donc de cette convention des plans d'action vous seront présentés aux prochaines commissions pour qu'on puisse obtenir et surtout réaliser les missions correspondantes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver la convention pluriannuelle de 3 ans, renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2028, de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo.***

23 – DEBAT SUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA FONCTION DE « CONSEILLER ASSOCIE » AVEC LA MISSION LOCALE DE TOURAINE

Madame Elisabeth LEMAURE, rapporteur

La Mission Locale remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, partagée entre l'Etat, les Régions et les autres Collectivités Territoriales. Elle a une double fonction :

- Construire et accompagner les parcours d'insertion des jeunes,
- Développer le partenariat local au service des jeunes âgés de 16 à 26 ans en difficulté d'insertion.

Pour mener à bien ses missions, la Mission Locale de Touraine constitue une équipe pluridisciplinaire composée notamment, de personnels rémunérés par les communes partenaires, et appelés « Conseillers associés ».

Le conseiller associé a pour principales missions :

- D'accueillir, informer et conseiller individuellement ou collectivement le public de la Mission locale sur un territoire donné
- D'accompagner les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes par des prestations personnalisées
- De mobiliser l'ensemble de l'offre de services de la Mission Locale de Touraine et de ses partenaires
- De repérer et orienter des jeunes vers le dispositif Garantie Jeunes mis en œuvre par la Mission locale

Dans ce cadre, la Commune de Saint-Avertin s'engage à mettre à disposition de la Mission locale de Touraine une personne salariée qui assure la fonction de conseiller associé dans le cadre d'un poste équivalent à 0,50 équivalent temps plein.

En 2023, la conseillère en insertion-professionnelle exerçant cette mission a été arrêtée pendant plusieurs mois. Pendant son absence, une conseillère Mission locale est venue faire des permanences régulières dans les locaux de la Direction de la solidarité et du développement social, afin de recevoir les jeunes Saint-Avertinois. L'arrêt maladie de la conseillère étant parvenu à son terme, la Mission locale propose pour l'année 2023 une convention de 4 mois, à savoir de septembre à décembre 2023.

En raison de la fluctuation de la demande des jeunes et de l'état du marché du travail local, les objectifs d'activité du conseiller associé, pour ces 4 mois, sont définis comme suit :

- Nombre de premiers accueils : 15 jeunes
- Nombre de jeunes reçus en entretien individuel : minimum 33 jeunes
- Nombre d'entretiens individuels réalisés : 110 entretiens
- Nombre de jeunes orientés et entrés en Contrat d'engagement jeunes : 6 jeunes

En contrepartie des actions ainsi menées par la Conseillère associée, la Mission Locale de Touraine verse à la ville de Saint-Avertin une somme de 5 484 euros pour l'année 2023.

La convention proposée ce jour est conclue du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Madame Elisabeth LEMAURE

Il faut savoir que pour la Mission locale, il y a une réorganisation des services de la mission locale qui ne désire plus avoir de conseiller délégué donc les communes comme Chambray-

lès-Tours, Montlouis ou nous, n'aurons plus de délégué de la mission locale dans nos murs. Donc ils reprennent tout en interne donc cette mission se terminera au 31 décembre. Nous n'aurons plus en interne de responsable mission locale. Mais par contre nous aurons certainement et même sûrement, c'est en train d'être travaillé mais c'est sûr, on aura une personne dédiée, de la mission locale qui viendra et fera des permanences à Saint-Avertin.

Monsieur le Maire

Donc c'est la dernière fois que nous vous présentons cette convention, qui était récurrente et comme vous le voyez ne l'est plus. Comme quoi la récurrence...

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver la convention telle que présentée ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.***

24 – DEBAT SUR LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE AVEC LA CAF POUR LES ALSH ET LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

La CNAF a créé le site monenfant.fr afin d'accompagner et d'informer les familles tout au long de leur vie de parents dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. Ce site vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles).

Il est ainsi nécessaire de signer une convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales, laquelle permettra pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de mettre à jour les données relatives aux établissements d'accueil, notamment en matière de fonctionnement desdits établissements.

Cette convention permettra pour les structures petite enfance la transmission des mêmes éléments, mais également de communiquer sur les disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Il est à noter que la fourniture de ces informations ne revêt aucun caractère obligatoire et ressort du libre choix de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions ci-annexées d'habilitation informatique, tant pour les ALSH que pour les structures petite enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire

C'est aussi une convention administrative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver les conventions d'habilitation informatique, tant pour les ALSH que pour les structures petite enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales ci-annexées ;***

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que tout acte afférent.***

25 – DEBAT SUR LA CONVENTION DE GESTION DES BORNES LIVRE'LIBRE

Madame Chantal BOULONGNE, rapporteur

En 2019, le syndicat mixte Touraine Propre a mis à disposition de la Commune trois bornes livre'libre dans le but de promouvoir la lecture et de la rendre accessible à tous les publics. Chaque citoyen peut venir déposer, emporter et rapporter un ouvrage grâce à ces bornes.

Créé en 2002, le Syndicat a parmi ses missions, la réduction à la source des déchets ménagers en Indre-et-Loire. Le dispositif dénommé « bornes Livr'Libre » répond à cette préoccupation en permettant à un livre d'être lu par plusieurs lecteurs, sans contrainte et sans coût. La première convention de gestion et de mise à disposition entre le syndicat et la Commune a été signée en 2018, cette dernière doit faire l'objet d'un renouvellement.

Dans les dispositions de la convention avec le Syndicat, il est demandé à la Commune de désigner des bénévoles gestionnaires. Les trois associations désignées gestionnaires des bornes aux livres en 2019 se sont détachées de leurs obligations en début d'année. Une bénévole souhaite désormais reprendre la gestion des bornes aux livres afin que le dispositif perdure sur la Commune, une nouvelle convention de gestion doit donc être faite entre la Commune et un ou plusieurs bénévoles.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition des bornes aux livres avec le syndicat mixte de Touraine Propre et d'approuver la convention de gestion avec un ou plusieurs bénévoles.

Madame Chantal BOULONGNE

Je connais cette personne et je peux vous dire que c'est une passionnée et donc c'est bien que les Bornes Livres vivent parce qu'elles étaient un peu laissées à l'abandon ces derniers temps. Et donc c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire

Merci Chantal de t'en être préoccupée et d'avoir travaillé effectivement avec cette personne pour assurer cette continuité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver la convention de gestion et de mise à disposition sur le domaine public de bornes de lecture avec le syndicat mixte Touraine Propre ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion et de mise à disposition sur le domaine public de bornes de lecture avec le syndicat mixte Touraine Propre ;***
- ***D'approuver la convention de gestion avec un ou plusieurs bénévoles ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec un ou plusieurs bénévoles.***

26 – DEBAT SUR LA DEROGATION COLLECTIVE AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE DETAIL - ANNEE 2024

Monsieur Antonio MARTINS, rapporteur

La Commune a la possibilité d'autoriser au maximum 12 ouvertures dominicales par année civile pour chaque commerce de détail.

La Métropole invite les communes membres à prendre en compte ses préconisations afin de maintenir une cohérence à l'échelle de son territoire, d'éviter les distorsions de concurrence entre les villes et les commerces, et d'améliorer la lisibilité pour le public.

Elle préconise ainsi de retenir cinq dimanches pour l'année 2024, soit, le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 1^{er} dimanche des soldes d'été, et les 3 premiers dimanches de décembre (8, 15 et 22 décembre 2024).

Un dimanche supplémentaire peut également être décidé au choix des communes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des commerces de détail cinq dimanches au cours de l'année 2024.

Les ouvertures dominicales seront autorisées par un arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2023. L'arrêté ne s'applique pas aux secteurs d'activité qui bénéficient d'un arrêté préfectoral spécifique. L'arrêté doit également déterminer les conditions dans lesquelles le repos compensateur est accordé, afin d'assurer l'égalité des conditions entre établissements concurrents, étant entendu que ce travail dominical se fera sur la base du volontariat des salariés potentiellement concernés.

Monsieur le Maire

Là c'est très complet, vous avez toutes les informations, merci Tonio. On parle bien de 2024, tous les ans, l'année d'avant on délibère sur les autorisations de l'année d'après. Et cette délibération doit être prise aujourd'hui puisqu'elle sera reprise en Conseil métropolitain avec l'avis des 22 communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver l'ouverture des commerces de détail pour les cinq dimanches suivants de l'année 2023 :***
 - ***le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2024***
 - ***le 1^{er} dimanche des soldes d'été 2024***
 - ***les 8, 15 et 22 décembre 2024***

27 – DEBAT SUR LE VŒU EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Monsieur Antonio MARTINS, rapporteur

Monsieur le Maire

Avant de clôturer cette séance de Conseil municipal, avec Antonio MARTINS, surtout Antonio parce qu'il va vous lire le vœu. On va vous parler de la fameuse décision dont je vous ai parlé en début de séance, qui a été retirée : c'était la préemption quant à l'acquisition d'une maison. Cette maison, c'est celle qui accueille aujourd'hui les Saveurs sucrées, la boulangerie pâtisserie. La maison est en vente et lors de la présentation en commission urbanisme avec un avis unanime, on a souhaité préempter pour l'acquisition de cette maison afin de garantir la proximité essentielle de ces commerces pour l'ensemble de nos administrés, et particulièrement en centre bourg. Et garder, par la proximité de ces commerces essentiels, un dynamisme du centre-bourg qui nous paraît aussi essentiel. Donc nous avons acté d'une préemption mais les raisons administratives de cette préemption ne nous permettent de la

maintenir. Donc hier, nous avons prononcé, puisqu'un référé a été formé contre nous pour faire invalider cette intention de préemption, ce souhait de préemption parce qu'on aurait perdu en référé de toute façon avec des dommages et intérêts qu'on ne souhaitait pas porter. On s'est retiré. Pour autant notre volonté de garder le dynamisme du centre-bourg, notre volonté de garder la main sur les commerces de proximité est forte et de cette force là et de cette volonté. Antonio va vous parler d'un vœu que j'aimerais pouvoir valider ce soir, de façon unanime, qui concourt à l'objet de la préemption initiale.

Monsieur Antonio MARTINS

Saint-Avertin a pour ambition de préserver et développer la diversité de ses commerces de proximité. Le rôle économique et social assuré par le commerce et l'artisanat de proximité est primordial, il contribue au développement équilibré de la ville et répond aux besoins de ses habitants, il est source de richesses, d'emploi, et surtout, de lien social et d'animation.

Dans cet objectif, à l'occasion de la cession de l'immeuble situé au 10 rue de Rochepinard, dans lequel se situe la boulangerie des Saveurs sucrées, la commune a pris une décision d'acquisition du bâtiment par voie de préemption. Or, la procédure suivie n'a pas pu aboutir.

Néanmoins, la commune a la volonté de mettre tout en œuvre pour :

- maintenir la diversité des commerces de proximité face aux difficultés croissantes en matière de vacance et de diversité commerciale ;
- perpétuer et développer le commerce de proximité pour améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, maintenir le service à la population et notamment aux personnes âgées ;
- participer à la régulation et à la maîtrise des implantations commerciales, au maintien de la diversité des activités commerciales et artisanales, à la lutte contre la transformation des locaux commerciaux en bureaux, logements ou services tertiaires et à faciliter l'installation de nouveaux commerçants et artisans.

A cette fin la commune va engager dès maintenant l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur la rue de Rochepinard mais aussi les axes traversants que sont la rue de Larçay et la rue de Grandmont, ainsi que sur l'avenue du Lac et les pôles commerciaux secondaires des Onze Arpents, de Château Fraisier et des Grands Champs.

L'instauration de ce périmètre permettra à la commune d'avoir la priorité pour acheter un bail commercial, un fonds de commerce, un fonds artisanal ou un terrain pouvant accueillir des commerces, dans un objectif de revente au profit d'activités de proximité. Cet outil permettra de lutter contre l'uniformisation et la désertification des rues commerçantes, de faciliter la venue et l'installation de nouveaux commerçants et artisans et ainsi défendre la diversité des commerces de proximité dont la pérennité n'est pas garantie à ce jour. Enfin l'instauration de ce périmètre sécurisera juridiquement l'action communale en la matière.

Pour l'atteinte de ces objectifs, la commune sollicite le soutien de Tours Métropole Val de Loire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Monsieur Antonio MARTINS

C'est, à mon avis, quelque chose de primordial aujourd'hui compte tenu du contexte que l'on peut rencontrer et des attitudes que peuvent avoir certaines personnes qui voudraient s'installer ou qui pourraient installer des commerces et faire de cela un but plutôt lucratif que la volonté qu'on a nous de préserver l'attractivité de notre centre-bourg. Donc on a pas mal de petits problèmes actuellement, et les choses permettront peut-être à travers cette décision de cadrer plus facilement les remplacements de commerces en place.

Monsieur le Maire

Nous ne voulons plus d'investisseurs qui font l'acquisition à vil prix de bâtiments dans lesquels se trouvent des commerces qu'ils ne recouvreront pas, nous voulons une boucherie dans le centre-bourg, nous ne voulons plus d'investisseurs qui feront l'acquisition de nouveaux locaux et qui se disent que ce sera plus profitable de louer à un opticien parce qu'à 3 800€ la surface, un opticien pourra concourir à ce loyer alors qu'un restaurateur, lui non ça lui est impossible de mettre 3 800€.

Nous ne voulons plus de cela. Nous ne voulons plus d'investisseurs qui font l'acquisition d'un bâtiment dans lequel il y a un local commercial, en l'occurrence une boulangerie qui pourrait devenir demain une agence immobilière ou un coiffeur. Nous ne voulons pas de rue de coiffeurs à Saint-Avertin. Nous ne voulons pas dans le centre-bourg des activités qui n'ont pas pour vocation à assurer ce commerce de proximité et qui nous était essentiel au moment du COVID. C'est dans ces situations là que l'on se rend compte de ce caractère essentiel qui nous est cher. Et donc ce vœu, qu'il nous faut poser et prendre tous ensemble, il a pour concours, pour mérite, justement, de s'assurer de tout cela. Cela ne veut pas dire que nous ferons l'acquisition de tous les commerces, cela ne veut pas dire que nous ferons l'acquisition de tous les bâtiments, mais ça veut dire que lorsqu'il y aura un bail commercial à céder, on en aura la visibilité. On aura la visibilité de tout cela. Quand le restaurant « L'addiction », au coin de la rue de Grandmont et Rochepinard a fermé, nous n'avons pas eu l'information quant à son repreneur et aujourd'hui nous savons que c'est un salon de coiffure pour hommes et barbier qui va s'installer. Alors peut-être qu'un jour il nous faudra rebaptiser la rue de Grandmont en rue des coiffeurs, peut-être et peut-être qu'un jour il nous faudra rebaptiser le centre-bourg de Saint-Avertin, le centre, en agence immobilière, salons de coiffure ou esthétique.

Mais ce n'est pas forcément ce que nous voulons et en tout cas c'est comme cela que nous l'avons exprimé lors de cette dernière commission, au moment où on voulait préempter sur le bâtiment et c'est ce que l'on voudrait pouvoir faire pour demain. Il y avait, il y a encore de cela peu de temps, à Château-Fraisier, une boucherie, un centre commercial, une épicerie et des services de proximité, le seul service de proximité existant aujourd'hui, c'est un bureau de tabac. Heureusement il a été repris il y a peu de temps et il a été valorisé. C'est bien d'avoir une pharmacie, une agence d'assurances, c'est très bien d'avoir des médecins qui se sont installés et c'est très bien, on en a besoin aussi. Mais ce ne sont pas ces services de proximité essentiels, quand on veut, et ça fera l'objet de votre question de tout à l'heure Véronique, qu'il y ait moins de circulation, qu'on utilise moins son véhicule pour se rendre de chez soi peut-être à sa zone commerciale. Si on a des commerces de proximité, on évite cela.

Il y avait au site des Grands-Champs, il y a encore quelques années, un boucher et puis après c'est devenu une épicerie fine, puis cela a été transformé il y a peu de temps en un commerce de portes et de fenêtres. Est-ce que c'est l'endroit dans lequel on veut avoir ce type de commerce ? Non, non... même si c'est un Saint-Avertinois qui ouvre effectivement son affaire, ça c'est intéressant parce qu'il créait de l'emploi, mais il y a d'autres secteurs d'activités pour ce lieu.

Donc ce vœu il a vraiment cette ambition, vraiment cette ambition. Non pas de faire du prosélytisme, non pas d'imposer une typicité forte de commerces mais d'avoir la main sur ce qui peut se passer et qui demain peut nous renvoyer à un simple arrondissement de la Ville de Tours, une ville-dortoir où il n'y aura pas d'autres activités que celles que l'on souhaite porter.

Monsieur Thomas QUIENE

C'est très important ce que tu viens de dire. Déjà, avant toute chose, je vous voudrais vraiment remercier Antonio parce que c'est une délégation que j'ai eu au tout début de ce mandat. J'ai vu le temps que ça prenait si on voulait faire les choses bien et je te remercie très sincèrement de t'en être occupé dans la foulée parce que en étant actif et en voulant faire convenablement les choses, c'est juste impossible. Et donc je sais le temps que tu y passes Antonio, parce que c'est de l'humain, un commerce, une entreprise, c'est de l'humain. C'est beaucoup d'administration mais c'est de l'humain et tu y passes un temps colossal que personne ne quantifie et ne voit mais c'est un vrai travail de l'ombre. Et sincèrement je crois que tu mérites des remerciements surtout avec tout ce qu'on traverse en ce moment.

Moi je voulais dire une chose importante aussi je pense, les entreprises qui viennent, elles ne viennent pas par hasard pour la plupart d'entre elles, elles font des benchmarks, des études et ça veut dire que si elles s'implantent c'est qu'il y a potentiellement un besoin sur la commune. La question c'est aujourd'hui, faire vivre les besoins des habitants et de maintenir les commerces de proximité. Alors il y a deux sujets là-dedans, on va être dans le prolongement des « coups de gueule » de ce soir. Un gros « coup de gueule » sur les propriétaires de biens qui louent aux commerçants et en particulier, je ne vais pas les citer, certains qui pendant le COVID, le confinement et la crise COVID auraient eu la possibilité de baisser de 50% le loyer pour les commerçants en déduction de leur fiscalité. Ils ne l'ont pas fait, ils ont maintenu les loyers à des restaurateurs ou à d'autres commerçants à plus de 2 000€ par mois, ça a conduit à quelques fermetures importantes, à une coupure de ce fameux commerce de proximité. Et donc tu as raison Laurent sur les nouvelles acquisitions, on n'a aucun moyen de contraindre parce qu'on est dans un pays où la liberté est importante et c'est normal, mais que chacun a une responsabilité là-dedans.

Le vœu est hyper cohérent mais il faut que les propriétaires aussi, à un moment donné, aient conscience des réalités économiques. Il n'est pas acceptable qu'à Saint-Avertin, on ait des loyers à 2 000€, 3 000€ qui soient proposés dans des structures qui, de surcroît, sont mal isolées, ne sont pas forcément adaptées et où les propriétaires ont des loyers très élevés mais ne font pas forcément les travaux adaptés, en temps voulu. Ça c'est un vrai « coup de gueule ». Le lien dans tout ça entre les besoins existants pour les populations et le maintien du commerce, c'est un projet fondamental, c'est un projet qu'on a annoncé depuis 2018 et j'espère qu'il va se concrétiser vite aussi, c'est la halle. Cette halle va faire du bien, elle va faire du bien parce qu'elle va permettre potentiellement un développement de commerces dans le bourg, elle va pouvoir permettre de faire le lien entre les besoins, les coiffeurs, les banques, les agences et nos commerces de proximité et il ne faut surtout pas tomber dans le piège de les opposer. Pour qu'une ville soit attractive, il faut essayer, et c'est très compliqué Antonio et Laurent, de faire vivre tout le monde ensemble et c'est dur, on n'y arrive pas dans

tous les territoires mais c'est le défi de demain. Essayer d'accueillir les besoins existants et de maintenir ce commerce de proximité, la halle va potentiellement permettre cela.

Donc voilà, moi je pense qu'il faut aller dans ce vœu, aller un peu plus loin et que collectivement, pas que Antonio et le Maire, on connaît tous des propriétaires terriens sur Saint-Avertin, majorité ou opposition ce n'est pas le sujet, qui louent. Et bien une petite remarque sur le montant des loyers, sur la nécessité de maintenir le commerce. Et puis aussi individuellement, même si cela a un coût jouer le jeu, y aller une fois par mois, une fois tous les 15 jours, mobilier autour de nous, on connaît tous du monde, le public c'est pareil, Monsieur de la presse, non mais c'est important de le relayer. Pour maintenir nos commerces, on l'a fait pendant le COVID, et ça a super bien marché, on a fini le COVID on est tous repartis dans les grandes surfaces, et moi le premier, moi le premier. Donc il faut que collectivement, comme l'écologie, on ait cette prise de conscience et qu'on y aille de temps en temps, régulièrement, ce n'est pas forcément plus cher et c'est meilleur en plus.

Madame Elisabeth LEMAURE

Ça vient aussi avec ce dont on a parlé tout à l'heure, Paul Doumer. Ce sont 62 logements de personnes, qui ont pour une partie, pas forcément beaucoup de mobilité et la grande richesse de Paul Doumer c'est que c'est en plein centre, en plein centre des services. Tous ces petits commerces de proximité, pour eux très important, c'est primordial. Ils font le mercredi leurs courses, ils sont très contents, ils font le marché, ils ont tous ces petits commerces. Et c'est vrai que malheureusement s'il y en a qui disparaissent, pour eux, c'est une partie de leur qualité de vie parce qu'ils se font des petits plaisirs aussi de temps en temps. Ils vont très souvent dans ce centre, dans tous ces petits commerces et vraiment ça va être une grosse perte pour toutes ces personnes-là. Et il n'y a pas que ces personnes-là, parce que vous savez que quand on distribue les chocolats aux plus de 90 ans, je me suis aperçu qu'il y en avait quand même un certain nombre dans le bourg, dans le centre de Saint-Avertin, qui eux aussi ont besoin de cette proximité et c'est vraiment très très très important. C'est quelque chose, pour nous, de primordial.

Monsieur le Maire

Bon il y a déjà 4 personnes convaincues par le vœu, ça me rassure.

Madame Brigitte LIZE-BRUN

Simplement, tout à fait d'accord à savoir qu'il est important que le centre-bourg vive, il ne vit pas beaucoup mais depuis un certain temps quand même, ce n'est pas récent. Donc il y a besoin de l'activé et c'est vrai que le commerce est l'élément numéro un pour aller dans ce sens. Moi ce serait plutôt une question sur la démarche, parce que solliciter le soutien c'est un soutien mais qui est-ce qui valide de la possibilité de l'instauration de ce périmètre de sauvegarde ?

Monsieur le Maire

Solliciter le soutien de la Métropole, c'est ça dont il s'agit. C'est parce que la compétence économique est métropolitaine. Et en fait, de nous-même, initialement, on ne peut pas formuler juste le vœu sans avoir d'autres formes d'interactions, on a besoin du soutien de la métropole. Le soutien de la métropole car il faut faire une étude, on engage dès aujourd'hui cette démarche. Le soutien de la métropole il peut aussi s'évaluer financièrement, pour justement établir toute l'étude sur le périmètre d'investigation. Et si on peut obtenir quelques milliers d'euros d'accompagnement justement, par la métropole pour mener à bien cette étude, ce serait tout à fait bénéfique pour nous. Mais la compétence économique et commerciale est métropolitaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter le soutien de Tours Métropole Val de Loire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour permettre l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat à Saint-Avertin.**

Questions diverses

Monsieur le Maire

Il y a une question diverse, Véronique, je vous laisse la poser, peut-être point par point parce qu'elle est très... il y a une question diverse mais en fait il y a 4 questions à la question. Si vous voulez les poser une par une.

Madame Véronique LACROIX

Nous vous avons interpellé en juillet dernier au sujet de la suppression du transport scolaire et vous nous avez répondu par courrier. Vous nous avez indiqué que la recherche de solutions alternatives n'avait pas pu aboutir en raison des coûts disproportionnés, donc pouvez-vous nous indiquer quel était le coût du service précédent et le coût des solutions alternatives que vous avez étudiées ? La suite maintenant ou je coupe là ?

Monsieur le Maire

Non, je vais commencer par celle-ci parce que ça permet d'avoir des éléments de réponse au fur et à mesure. Et puis vous savez moi je peux oublier rapidement la première question et ne répondre qu'à la dernière.

Dans l'exercice précédent, c'est-à-dire 2022/2023, on avait une convention avec l'autocariste MILLET, l'entreprise MILLET, le coût global de la facturation pour le transport scolaire sur cette période-là était de 27 324 €, précisément. Une trentaine de familles inscrites, 8 enfants seulement utilisant le transport. La participation des 8 inscrits s'évaluait à 1 128€, 27 324€ de coût de fonctionnement et 1 128€ de participation, le reste étant à la charge de la collectivité. Nous avons relancé les consultations, avec un objectif fort dès le départ, c'était : nous ne voulons plus de bus, parce que c'était des grands bus, 50 places, diesel, sur notre territoire surtout pour accompagner 8 enfants. Donc on a relancé un marché pour lequel on a eu peu de réponse, il est infructueux d'ailleurs, concrètement. Mais dans notre marché, il y avait des demandes spécifiques notamment pour un petit véhicule, ça allait à 25 places, on pensait à l'époque de type un peu citadine, des véhicules KEOLYS qui roulent à électrique mais ça c'était des bus, et non pas des cars. Et nous sommes tenus d'avoir des cars, vous connaissez la différence bien évidemment, assis avec ceinture et debout avec des poignets, donc pour des gamins de maternelle ou des petits ce n'était pas concevable. Les réponses qui nous ont été formulées, 3 propositions, puisque l'objectif était de décarboner complètement cette prestation. Une proposition a été faite pour un véhicule bioéthanol à 42 350€ aux parents. Alors ça veut dire que, toujours dans la perspective des 8 enfants et encore les 8 on n'en avait plus que 5 à la fin puisque certains sont passés du CM2 au collège, c'est un coût de 5 293€ par enfant. Une proposition d'un véhicule gaz, 63 140€, 7892€ par enfant. Et puis enfin un véhicule électrique, 140 140€, 17 517€ par enfant. Donc nous avons souhaité mettre un terme à cette prestation, proposée pour très peu d'enfants, trop peu d'enfants même si elle a un intérêt vertueux parce que si elle était utilisée en masse, elle permettrait d'éviter à tant de véhicules de se rendre au plus proche de la porte d'entrée de l'établissement scolaire pour

déposer son enfant. Donc les véhicules des parents bien évidemment, et ça on en est conscient mais le coût était exorbitant et l'impact réel du service public est trop minime. C'est pour cette raison que nous avons mis un terme à cette prestation. Et ce sont les seules solutions alternatives qu'on ait pu trouver donc le marché était malheureusement infructueux.

C'était la première question.

Madame Véronique LACROIX

Du coup comment on s'explique ces chiffres énormes par rapport aux tarifs précédents ? Parce que c'est quand même des véhicules plus petits.

Monsieur le Maire

Non parce que les petits véhicules, aucun n'est capable de le fournir. En fait, c'est exactement le principe de KEOLYS aujourd'hui, on a trop peu d'utilisateurs dans nos bus en dehors des heures de pointe et KEOLYS est incapable, et c'est logique, n'importe quel business plan permet de le comprendre, de nous dire on va vous mettre un bus de 25 places ou 50 places dans les heures de pointe et puis après on vous remettra un bus 9 places parce qu'il y a moins de personnes. En fait, globalement, qu'est-ce qui coûte cher aujourd'hui ? Le carburant bien évidemment mais c'est la masse salariale, le conducteur, de toute façon que vous mettiez un conducteur pour un bus de 50 places ou de 9 places ça ne change pas grand-chose au global dans le coût de fonctionnement. Et puis ils ont peu d'utilisation de ces petits véhicules, donc d'acheter un petit véhicule et le mettre à disposition pour peu d'utilisation, ça n'a aucun intérêt pour eux. Et c'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui avec KEOLYS, entre autres, avec ce fameux Filbleu, que des grands bus. Et ils vont être de plus en plus grands parce que les dernières commandes qui ont été effectuées dans le cadre de la délégation de service public avec KEOLYS ce sont des bus accordéons. Les prochains seront au gaz, on espère biogaz mais on sait qu'on n'a pas de biogaz aujourd'hui, ce sera du gaz, russe la plupart du temps malheureusement, enfin de pas loin. Et ce sont des bus accordéons parce que lors des heures de pointe on a besoin de bus accordéons pour absorber un maximum de monde. Et puis ça a exactement le même coût en dehors des heures de pointe même s'il n'y a que 10 personnes dedans. Donc ce sont leurs projets d'acquisitions, donc on n'a pas trouvé d'autres solutions.

Dans cette deuxième solution, c'est votre question, les associations de parents ont réalisé un sondage et ils disent finalement il y a plein de gens qui sont intéressés et on pourrait faire l'acquisition d'un Woodybus. Est-ce qu'il y aurait une piste ou est-ce qu'on a déjà instruit cette idée-là ? Je suis toujours frileux des informations portées par les parents d'élèves parce quand ils font un sondage il y a beaucoup de demandes et quand nous on réalise et qu'on met l'action en place, il y en a très peu finalement, c'était le cas de ce bus-là. Je vous dis, une trentaine de personnes qui se sont inscrites au cas où, mais finalement n'ont pas besoin et préfèrent payer le cas où et ne pas l'utiliser. Moi ce Woodybus, si des parents d'élèves sont prêts, parce qu'il existe des associations de parents d'élèves, à s'engager et veulent une contribution ou une aide financière à cette acquisition mais surtout à son fonctionnement, je suis prêt à l'étudier mais je ne pense pas, de quelle façon ? Comment ? Avoir envie de créer un équivalent temps plein et de vous le proposer justement dans les créations de postes pour dire que j'ai besoin de quelqu'un 3h maximum par jour, pour conduire ce bus le matin, en faisant un périple dans Saint-Avertin. D'autant plus que, vous avez vu Woodybus comment c'est fait ? Je vais caractériser le trait mais n'y voyez pas de mauvais propos de ma part mais c'est les fameuses grosses rosolies qu'on retrouve à la Tranche-sur-Mer ou à Aiguillon-sur-Mer, voilà c'est ça. Là il est électrique, on pédale mieux mais c'est ça donc cela veut dire que ce n'est pas confortable complètement, ce n'est pas protégé quand il pleut ou qu'il vente et puis c'est une prestation qui peut séduire au début et vite se déliter et à un moment donné on n'aura ni plus de

chauffeur, ni plus d'enfants qui voudront monter dedans. Moi ces investissements-là, je suis très frileux.

Madame Véronique LACROIX

Après ça pourrait ne pas être, enfin justement ça ne peut pas être un temps plein, ça pourrait peut-être être un complément pour des agents municipaux qui existent aujourd'hui et qui aimeraient avoir plus d'heures.

Monsieur le Maire

Dans nos équivalent temps pleins, ces agents sont la plupart du temps en fonction et s'ils ne l'étaient pas en équivalent temps plein, ils sont aussi en fonction sur ces heures-là, ce sont nos agents d'activités périscolaires. Moi je n'en connais pas d'autres, je n'en vois pas. Et je me retourne vers ma directrice générale des services pour lui demander, est-ce que vous en connaissez ? Est-ce que nous en avons ou peut-on chercher parmi eux ? On n'a pas. Et l'intérêt de ces prestations externalisées c'est la continuité de la prestation et la garantie de la prestation, quand vous contractualisez avec une entreprise, vous avez acheté une prestation, l'entrepreneur se doit de trouver le conducteur qui va assurer la prestation. Quand vous avez des agents directement concernés, il suffit que vous ayez un congé maladie, des jours de mariage, j'en passe et des meilleurs, vous n'avez personne.

Donc cette prestation on n'est pas en capacité de la garantir, avec le sérieux, le confort, la sécurité et économiquement viable surtout. Alors économiquement viable ça ne veut pas dire d'équilibrer la prestation, le service public n'a pas pour vertu d'être équilibré. C'est que la prestation doit rendre service mais elle doit être raisonnablement coûteuse pour l'ensemble des administrés. Le fameux véhicule électrique c'est 140 000€. Et même le bioéthanol, à 42 000€, c'est une prestation à 5 293€ par enfant, ce n'est pas concevable.

Et alors où est passé cet argent ? C'était la question suivante. Qu'avez-vous fait, enfin comment utilisez-vous l'argent qui était affecté à cette prestation ? Il ne vous a pas échappé dans le budget préparatoire, budget prévisionnel de 2023, que nous avons 1 300 000€ de charges complémentaires et en fait c'est la fongibilité de lignes budgétaires. Cet argent-là, les 27 324€ qui étaient alloués à la prestation transport, qui a perduré jusqu'en juin 2023. Mais le reste a été réaffecté sur d'autres prestations, sur l'activité scolaire, nous avons maintenu le coût par enfant des achats et des équipements, nous avons maintenu le transport scolaire sur les activités extra-scolaires, nous avons maintenu le voyage pour l'ensemble des enfants des classes de CM2 de fin de cycle, nous avons maintenu les transports pour se rendre à la piscine, nous avons assuré toutes les garanties que souhaitaient entendre les parents d'élèves, nous avons même voté il y a peu de temps une attribution supplémentaire pour l'équipement des deux nouvelles classes que nous avons ouvertes à l'école Christophe Plantin. Oui mais 200€ d'équipements complémentaires ça répondait aux besoins des enseignements, c'est juste ce qui a été formulé par les enseignants, on a répondu à la demande. Et puis c'est de l'équipement, c'est quand même 80 000€ d'équipements de l'ensemble des salles, en équipement informatique, en rénovation de mobilier, c'est tout ça.

Donc dans la fongibilité de l'ensemble de nos budgets, la masse qui était allouée au transport scolaire s'est fondue dans l'ensemble des autres besoins de la collectivité.

Madame Véronique LACROIX

Et il y avait une toute dernière question, on n'a toujours pas de solution collective pour la desserte de Saint-Pierre-des-Corps. Donc est ce que ça aussi c'est quelque chose sur quoi on pourrait réfléchir et éventuellement combiner les deux ?

Monsieur le Maire

Votre question, la façon dont elle est posée laisse supposer qu'on ne réfléchit pas à cela. Souvenez-vous lorsque je vous ai fait valider le projet de sollicitation auprès de la Métropole pour la construction d'une passerelle sur le Cher, il avait été évoqué par le collectif cycliste 37 et il me semble que l'un de vous avez posé cette question de dire mais est-ce qu'il y a vraiment une utilité à faire cette passerelle ? On ne peut pas garder l'équipement actuel du pont de l'Arcole tel qu'il est défini pour les vélos ? Cette question a été posée. Et ma réponse a été « non, on ne peut pas », comme le dit Pascale. J'avais même rajouté, ça figure d'ailleurs dans un compte rendu et cela a même été réutilisé par le vice-Président en charge de la mobilité à la Métropole pour dire, il n'est pas question de mettre du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) . Parce que j'avais juste évoqué le fait de dire que cette voie cyclable, aujourd'hui dévolue aux vélos mais qu'il faut rendre à la circulation, oui on en a besoin pour la circulation parce que quand Trousseau sera construit, quand le CHU sera complétement ouvert dans sa dimension finale, même s'il ne l'est pas tel que c'était escompté au départ, ce n'est pas grave, quand la gare SNCF sera ouverte sur le versant Sud, on peut très bien imaginer d'avoir un bus qui peut relier les deux équipements, la gare SNCF à Trousseau. Trousseau ça va être 10 000 à 12 000 soignants et soignés sur place. Quand vous arrivez en train, par le fameux RER express métropolitain, que vous travaillez à Trousseau et qu'il n'y a pas de tramway pour vous permettre de vous rendre à Trousseau, s'il y avait un bus qui desservait directement le site se serait bien. Et pour cela, la ligne actuelle, la voie actuelle dévolue aux vélos mais qui va revenir à la circulation demain, elle est essentielle. Donc la passerelle est essentielle et il faut l'ouvrir.

Donc oui cette ligne là on en a besoin, en 2018... c'était en 2017 qu'a été revu le programme de la délégation de service public et souvenez-vous en 2018, KEOLYS nous informe que la ligne de bus qui partait du nouveau bois aux Grands-Champs et qui redescendait en centre-bourg était annulée parce que son coût passager était de 13.80€ et que dans le cadre de la délégation de service public et en bon gestionnaire, KEOLYS dit que ce n'est plus possible de la maintenir, elle a un coût trop onéreux, on a d'autres besoins par ailleurs et celle-ci il y a trop peu d'utilisateurs, on l'a supprimée. Ils nous ont supprimé cette ligne de bus. Mais dans nos requêtes, c'est Jean-Michel PERCHERON qui avait travaillé sur l'étude de l'ensemble de ces besoins de transports, avec Françoise ROUSSEAU à l'époque, et donc on avait évoqué la nécessité de se rendre à la gare SNCF et on a eu une réponse positive, perverse. Il y a un système de bus qui va vous permettre maintenant de Saint-Avertin d'aller directement à la gare SNCF de Saint-Pierre-des-Corps. En fait, le côté pervers c'est que ce bus vous le prenez effectivement ici à la gare routière ou aux Granges Galand, il va vous emmener jusqu'aux Atlantes mais au premier rond-point d'arrivée des Atlantes et là, il vous faut, avec votre valise de 25 kilos, traverser le rond-point, traverser l'ensemble du parking pour aller devant le centre commercial des Atlantes pour prendre un autre bus qui vous emmènera à la gare SNCF de Saint-Pierre-des-Corps. C'est inexplicable, inaccessible et ça ne fonctionne jamais le soir, ni les week-end. Donc on n'a pas de transport en commun qui nous permet d'aller du centre-ville de Saint-Avertin, tout simplement, à la gare SNCF de Saint-Pierre-des-Corps. C'est malheureux, c'est inadmissible et nous nous battons systématiquement dessus mais tant que la délégation de service public de transport ne sera pas revue, on ne pourra rien faire.

Donc je vous engage dès maintenant à vous mobiliser en 2025, quand on va renégocier avec la Métropole cette délégation de service public, puisqu'il y aura une forme d'enquête publique sur l'ensemble des besoins, pour dire que nous avons besoin de ces transports qui amènent à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, oui c'est essentiel.

Voilà, donc on en a fini des questions diverses, je vous remercie. Cette séance est conclue, terminée mais elle ne peut se conclure sans un moment essentiel de la vie Saint-Avertinoise, un moment important.

Je vais inviter Monsieur Jean-Gérard PAUMIER à venir me rejoindre et à s'asseoir à côté de moi s'il le souhaite et il le souhaite d'ailleurs, c'est une injonction que je lui formule.

Monsieur LEMEE si vous avez un appareil photo et que vous souhaitez faire une photo à un moment donné, vous pouvez. Mais maintenant, ou après, il va y avoir quelques moments pour cela.

Jean-Gérard, je suis heureux mais peiné de te voir à mes côtés, ici dans cette salle de conseil municipal, à un Conseil municipal pour la dernière fois. Peiné parce que dans ton parcours d'élu, tu as brillamment été élu sénateur grâce à l'ensemble de nos concours et ça nous en sommes très fiers. Mais peiné parce que cette obligation des non cumulés des mandats t'oblige à garder qu'un seul mandat et tu as choisi de garder le Conseil départemental. Donc il te faut renoncer à ton mandat d'élu local, malheureusement, ici au sein de cette collectivité dans laquelle tu es rentré en 1995.

Tiens, j'ai une photo de toi d'ailleurs, je la ferai circuler, tu n'as quasiment pas changé. Elle était en noir et blanc.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER

Il faut aller chez l'opticien [rire].

Monsieur le Maire

Et on sait que le Conseil départemental est aussi important et que tu continueras à nous accompagner dans nos demandes, dans nos quêtes, dans nos besoins, auprès de cette instance qui t'est chère également. Ça s'est bien passé d'ailleurs aujourd'hui ? Ça s'est bien passé.

Donc je tiens, non seulement à te remercier au nom de l'ensemble de la population Saint-Avertinoise. Ça va être, juste, une simple séance de remerciements, on aura l'occasion dans un autre temps, je t'en parlerai plus tard, de te remercier. Et puis de ces remerciements, je voulais, alors chacun prendra la parole, qui veut pourra prendre la parole, t'as compris déjà que quelqu'un veut te remercier depuis tout à l'heure, il va pouvoir le faire, mais j'avais sollicité ces personnes qui t'accompagnent depuis très longtemps. Éric fait partie de ces personnes qui t'accompagnent depuis très longtemps. Puisqu'en 2001, quand tu étais élu Maire, tu as eu dans ton équipe, qui sont encore dans notre équipe aujourd'hui, Éric, Jaime DE MAGALHAES et Frédéric DAGORET, mais je n'ai pas fini ma phrase Jean-Michel et Jean-Michel PERCHERON qui avait une belle moustache à l'époque. Tu vois, j'ai fini ma phrase.

C'est là que je vais finir ma phrase, de ces intentions, parce que Frédéric était le seul adjoint, à l'époque, dès le départ. Je lui avais demandé de préparer un petit mot, c'était son intervention, je voulais qu'il puisse... Alors il l'a préparée et il me l'a envoyée pour que je puisse te le lire parce qu'il aurait voulu le faire évidemment ce soir. Donc je vais te lire le mot de Frédéric DAGORET :

Monsieur le Sénateur,

Non je ne peux pas t'appeler comme cela ! Cher Jean-Gérard

[Monsieur le Maire : J'essaie de mettre le ton de Frédéric mais je n'ai pas le timbre de sa voix]

Lorsque l'on prépare un discours on cherche le mot qui caractérise le mieux la personne que l'on veut honorer. En ce qui te concerne plusieurs mots me sont venus à l'esprit immédiatement: Courage, travail, sens du service public, détermination, expérience, loyauté,

et celle qui te caractérise le mieux c'est « L'ENERGIE » une inépuisable et communicative énergie que tu as mise durant 28 ans au service de la ville, des saint-avertinois, des élus, et du personnel communal.

C'est avant tout cette énergie qui, je crois t'a permis de gravir tous les échelons de conseiller municipal, adjoint au maire, maire, au département conseiller départemental, Président du département, et maintenant sénateur.

Il y a maintenant 22 ans que tu m'as demandé de t'accompagner sur ta liste pour les élections municipales de 2001.

Pour moi c'était déjà une fierté et une reconnaissance de mon engagement associatif notamment au sein de la Croix Rouge pendant 28 ans.

Tu es élu Maire en 2001, et malheureusement après 3 mois de mandat notre collègue Adjoint Jacques Marché nous quitte brusquement. Tu me demandes alors de prendre cette charge d'adjoint aux associations. Je n'avais pas l'expérience de cette vie communale mais j'ai accepté et je te remercie de la confiance que tu m'as faite.

Au cœur de la gestion de la commune, au quotidien il y a l'humain: les habitants, les agents publics, les élus. Un trio interdépendant sans qui le service public n'existerait pas. A bien y réfléchir, c'est bien l'humain qui t'a guidé et qui a motivé ton long engagement dans la vie publique. Combien de fois t'ai-je vu faire confectionner des paniers pour des personnes en difficultés... Les logements d'urgence aussi c'est grâce à toi.....

J'ai vanté tes mérites, tes talents, ton travail, tes qualités de Maire et pourtant je n'ai pas dit l'essentiel. Tous dans cette salle, nous savons que toutes ces qualités et toutes ces compétences n'auraient été rien sans la dimension et la proximité humaine que tu as su y apporter.

D'abord auprès des Saint-Avertinois, tu as aimé cette ville et tu as toujours voulu qu'elle soit meilleure, plus belle, mieux reconnue et qu'il fasse bon y vivre. Tu connais Saint-Avertin sur le bout des doigts et tu t'es engagé affectivement presque charnellement pour elle. Nous t'en remercions au nom de tous les Saint-Avertinois qui le savent très bien. En un mot nous sommes fiers de toi.

Voilà Jean-Gérard ton panégyrique est dressé. J'espère que tu ne vas pas rougir ! Oui tout cela nous manquera, mais une autre vie t'attend et tu y es déjà entré de plain-pied. De quoi sera-t-elle peuplée ? Tu en décideras mais je sais qu'elle sera riche de toi-même et des autres.

Je finirai par cette phrase de Georges Clemenceau et qui résume si bien selon moi la mission d'un Maire mais qui peut aussi être celle d'un sénateur: « Il faut savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ».

Au nom de tous ici présents nous te souhaitons bonne route.

Et c'était sur ces mots là en fait, que je voulais qu'on puisse conclure ce petit temps, c'était les mots de Frédéric et en l'honneur de Frédéric, qui n'est pas là aujourd'hui, mais je sais qu'il est proche quand même, et au nom de l'ensemble du Conseil municipal et de nous tous, je te remercie, nous te remercions et nous t'applaudissons sincèrement pour ce parcours accompli.

Alors avant que tu réponde, je sais qu'il y a quelques autres personnes qui voudraient dire des petits mots. Tu vas arrêter de filmer, je croyais que tu avais des remerciements à faire Éric.

Monsieur Éric VILLEMAGNE

Moins bien écrit que ce que Frédéric a fait, je voudrais remercier Jean-Gérard. Je l'ai rencontré en 1994, on était sur la liste de Robert POUZIOU, moi j'étais 33^{ème}, j'avais 22 ans. On s'est retrouvé en 2000, chez moi à Tours, j'avais un petit bébé d'un an, et on a préparé la campagne de 2001 et j'ai longtemps participé et voulu être adjoint et Jean-Gérard m'avait dit, t'es trop jeune, t'as un enfant, t'as une carrière professionnelle donc pour le moment tu continues ça et on verra plus tard. Et c'est vrai qu'on a pu avancer tous ensemble, j'étais souvent le vilain petit canard qui se la ramenait un peu trop et qui faisait remonter un certain nombre de choses. Mais il a toujours su m'écouter, même s'il donnait l'impression certaines fois de ne pas m'écouter, et souvent il écoutait parfaitement bien et savait avec quelques délais, prendre en compte ce qui lui était dit. Donc c'était vraiment un vrai bonheur et il est d'une grande fidélité et on peut toujours compter sur lui. Et inversement, je pense pour ceux qui l'accompagnent depuis longtemps, il a pu aussi compter sur nous, sur ces éléments. Donc encore un grand merci Jean-Gérard parce que si je suis là, c'est aussi grâce à toi. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais céder la parole à Betty [Elisabeth LEMAURE], qui veut dire un mot, Thomas aussi.

J'en profite pour dire, parce que Hicham m'a appelé tout à l'heure pour me dire qu'il serait absent aujourd'hui, mais il m'a aussi demandé de te saluer, de te féliciter et de te remercier pour l'ensemble de ton parcours et de ton engagement. C'étaient les mots de Hicham KABBICH.

Madame Elisabeth LEMAURE

Je vais être très brève parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Jean-Gérard, donc on a une petite histoire [rire]... mais il y a quelque chose de très très important que je voulais dire, c'était le respect. Le respect des gens, le respect de leurs idées, le respect de leur personnalité et ça je voulais remercier Jean-Gérard. Parce que l'histoire fait qu'on n'a pas toujours été...mais on a toujours eu beaucoup de respect et ça c'est, pour moi, quelque chose d'important. Et dans la vie politique, j'ai retenu beaucoup de choses, c'était Monsieur POUZIOU, qui m'a, entre guillemets, lancée enfin j'ai été le voir quand même, mais après c'est le respect.

Le respect des idées, le respect des personnes, le respect des parcours, pour moi c'est excessivement important. Ce n'est pas forcément de placer les gens à un endroit donné, il y a une évolution, voilà. Et c'est ce que je voulais dire à Jean-Gérard, je voulais le remercier pour ce respect.

Monsieur Thomas QUIENE

C'est compliqué. C'est compliqué, je vais parler, je ne vais pas faire de politique. Je vais surtout parler avec mon cœur. Je t'ai connu gamin et je t'ai admiré gamin, je voulais faire sciences po, j'ai été admis là-bas, j'ai refusé, j'ai fait autre chose, tu m'as attrapé en Allemagne, tu m'as dit : c'est la plus grosse connerie que tu vas faire. Je lui ai dit, je ne veux pas être comme toi, je ne veux pas être fonctionnaire et je veux faire autre chose, j'étais déjà rebelle. Et puis, en 2008, j'ai écouté les mauvaises personnes, qui m'ont désorienté mais ce n'était pas facile d'y voir clair, j'avais beau être à l'assemblée à 21 ans, je me voyais mieux à Paris qu'ici parce que la

Touraine a ses spécificités qu'on ne voit pas et qu'on ne perçoit pas forcément et il faut du temps et de la tempérance pour les comprendre.

Donc en 2008, j'ai « chié dans la colle », oui oui c'est enregistré, et il a fallu du temps pour recoller tout ça parce que tu es rancunier et tu as énormément de qualité mais tu es rancunier. Et quand je suis venu te voir en 2013, au département, en te demandant qu'on se tape dans la main, tu m'as dit : il n'en est pas question et je t'ai dit que j'allais te combattre. J'ai donné le maximum mais je me suis fait gifler, parce que tu es un animal, j'en suis un mais tu en es un et tu es coriace, tu avais quelques années d'expériences de plus que moi. J'ai énormément appris en 2014, je pense que je t'ai secoué un peu aussi, et ça a été plutôt bénéfique parce que ça t'a rajeuni d'un coup.

Et je suis heureux qu'on se soit retrouvés par la suite, parce qu'on a quand même réalisé quelques petites choses ensemble, notamment récemment. Moi aujourd'hui je voudrais dire, avec vraiment de la solennité, que Saint-Avertin n'est pas prête de retrouver quelqu'un qui a été Président du département, Sénateur après avoir été Maire et je vous ai entendu en parler Laurent et Jean-Gérard, le soir de ton élection, que le dernier en date c'était le Conte de Richemont, ça ramène à quelques décennies, c'était le seul et il était nommé.

Quand je regarde à droite, et avec tout le respect et la bienveillance que j'ai pour Thierry, Asma, Catherine, il y aura quand même cette diagonale, pas du vide, mais ce sera quand même différent. Ce sera différent parce que sur le fond comme sur la forme, depuis que je suis élu, il y a toujours quelque chose d'extrêmement qualitatif, tu manqueras au débat de ce Conseil municipal, ça s'est sûr. Maintenant, tu appartiens à l'Indre-et-Loire et aux Français et je pense que les Français vont, par rapport à tes textes, te découvrir aussi. D'ailleurs, tu commences à t'identifier en très haut lieu puisque quand tu as été élu, le Président de la République se réjouissait de ton élection et m'avait chargé de te féliciter. Donc tu es bien identifié là où il faut, et tu as, je pense, des perspectives nationales intéressantes, qui s'ouvrent devant toi. Reste le même, ne change rien. Je pense que ce n'est pas à 71 ans qu'on change mais on sait jamais, les cages dorées là-haut, elles peuvent vite tourner la tête. Reste toi-même et apporte, apporte, continue à entretenir cette proximité et continues à faire le lien avec le territoire comme tu le fais si bien depuis tant de temps. Continue à les secouer là-haut parce que, malheureusement, ils sont trop souvent hors-sol. Merci, un grand merci pour ce que tu m'as apporté, pour tous les conseils que tu m'as donnés et que tu continues à me donner. Et à bientôt en haut de la Tour Eiffel...

Monsieur le Maire

Bon bah voilà, ce long message. Oui, Jean-Michel sans moustache.

Monsieur Jean-Michel PERCHERON

Je voudrais quand même remercier Jean-Gérard. [Inaudible] ou plutôt la verdure, remercie [inaudible] parce que effectivement quand j'étais avec Jean-Gérard, on avait toujours un dialogue, la verdure, [inaudible], voilà. Sachant que je m'occupais des espaces verts et donc effectivement, il y a longtemps que je connais Jean-Gérard parce qu'en 1983, au département, on avait commencé en 83, au département] et en 2001, il m'a rappelé et il m'a dit : Jean, est-ce que tu veux partir avec moi, c'était effectivement, comme le dit Frédéric, c'était un plaisir pour moi. J'ai travaillé avec la force que j'ai pu donner pour notre commune, voilà. Donc merci beaucoup pour ce que tu as fait pour notre commune et pour nous-mêmes.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Michel et merci de cette intervention. D'autres demandes de prise de parole ?

[micro éteint]

Monsieur le Maire

Bon merci à toutes et tous, avant de te laisser la parole Jean-Gérard, effectivement, tu es le seul, l'unique, sénateur Saint-Avertinois élu, puisque le comte de Richemont avait été nommé par le Conseil général et donc nommé sénateur, c'était l'époque où le cumul des fonctions était concevable.

Donc on ne peut se quitter sans un geste aussi symbolique. Alors ce geste est vraiment symbolique. Il t'est arrivé dans ton mandat, à un très très très grand nombre de reprises de remettre des médailles de la ville aux gens, ça c'est normal ça fait partie de nos fonctions, en titre de reconnaissance, symbole et d'organisation. A ce titre-là, aujourd'hui, c'est moi qui vais te remettre la médaille de la Ville. C'est la médaille d'or, elle a une particularité cette médaille d'or, c'est qu'en plus, elle est gravée en ton nom et pour l'ensemble de ton parcours. Qu'on ne la retrouve pas sur Leboncoin dans 15 jours.

Mais parce que ce parcours, il est essentiel et important, il est entaché de beaucoup beaucoup beaucoup de temps symboliques et importants [photo], on va te remettre aussi ce livre, qui s'intitule « Jean-Gérard PAUMIER, une vie Saint-Avertinoise », 1995-2023, de plusieurs pages, de photos qui symbolisent tout le parcours de Jean-Gérard dans Saint-Avertin. Alors tout le parcours de Jean-Gérard dans Saint-Avertin, ça commence par la fameuse photo dont je vous parlais tout à l'heure, belle photo du jeune élu saint-avertinois au Conseil municipal de Saint-Avertin, 1995. Et puis ça se termine par la photo que vous allez prendre Monsieur LEMEE. Elle est ici, il y a marqué « photo à coller » et la photo du dernier parcours au Conseil municipal, on l'imprimera et on la collera sur ce document.

Toutes les belles photos d'évolution de Saint-Avertin. Symboliquement, on voulait que ça reste la photo avec Simone Veil en couverture.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la cérémonie des adieux, il vaut quand même mieux relire Simone de BEAUVOIR. Ce qui est toujours gênant dans des mots, aussi gentils soient-ils, ça donne l'illusion qu'un parcours est personnel alors que toute action est collective et avec tous les collègues. Ici, évidemment, je n'oublie pas, vous l'avez rappelé, qu'il y a 150 ans je succède au comte de Richemont qui avait été non seulement Maire, Président du Conseil général mais député avant d'être sénateur. Effectivement, c'étaient des choses qui étaient nommées.

Mais, comment dire, ce n'est pas des choses qui se font de manière facile, ce sont des parcours complexes mais en étant devant vous ce soir, je ne vois pas seulement les collègues que vous êtes ce soir mais je revois aussi tous les visages qu'on a croisés. Et dont certains ont disparu, bien sûr j'ai une pensée pour Robert POUZIOU qui m'a fait venir dans son équipe, avec Betty et avec d'autres. Effectivement, il y eut, c'est comme tout, il y a eu les quatre-saisons mais je dirais que je suis très heureux de la saison actuelle.

J'ai beaucoup appris quand j'ai été dans l'opposition au département, parce que quand j'étais dans l'opposition, il faut travailler tout seul et je revois certains collègues, dont Frédéric parce que je peux en parler parce qu'il n'est pas là : « Dis donc quand même l'opposition, quand ils disent des trucs, des fois c'est un peu approximatif », et je lui ai dit : « Tu sais Frédéric, quand on est dans la majorité, on a les services, on a les notes quand on les demande, quand t'es dans l'opposition, on a le crayon et le cerveau ». Donc il faut être assez humble, et c'est une action collective très importante et tout le monde y a sa part. Je n'oublie pas Madame FRANCOIS, avec qui j'avais des relations très particulières, Monsieur LERE, un article, il

faudra que je vous le montre, qui s'appelle « Costard », en 1995 dans le journal de Saint-Avertin. Mais tout cela c'était de la bonne vie locale parce que dans un conseil, tout le monde a un rôle à jouer et la minorité n'a pas un petit rôle à jouer, c'est un rôle d'aiguillon, de questionnement, c'est une action collective. Pour les majorités c'est pareil, ce livre ce n'est pas mon livre, c'est le livre d'un certain nombre d'entre nous au fil des mandats, c'est ça le plus important.

Vous avez cité Clemenceau tout à l'heure, il disait aussi qu'on ne ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse, donc faisons attention quand même.

Moi ce que je retiendrai de l'action qui a été menée ici, des choses peut-être les plus marquantes, en ce qui me concerne, c'était la médiathèque de Cangé qui a quand même été un très gros sujet, qui n'a pas été simple, qui paraît évident aujourd'hui mais qui ne l'était pas du tout à l'époque. Et avec l'idée que la médiathèque finie, il fallait aller vers le sport donc lancer le projet piscine, qui a été réalisé ensuite par Alain GUILLEMIN qui l'a commencé et par toi [Laurent RAYMOND] qui l'a fini et puis le projet Bellerie. C'est aussi d'avoir lancé les deux quartiers Ormeaux / 11 arpents, qu'on ne pourrait plus du tout, aujourd'hui avec les règlements, faire comme on les a faits. On aurait une densification beaucoup plus forte et on aurait des choses, à mon avis, qui seraient moins à l'image de Saint-Avertin. Le troisième sujet, c'est la rénovation de tous les logements sociaux de Saint-Avertin, ça c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, parce que je pense qu'aux Grands-Champs où ça va se terminer comme à Château-Fraisier, il y avait vraiment un vrai besoin, je dirais de respecter, par des travaux très importants, des gens modestes. J'avais été frappé à Château-Fraisier, au tout début de mon mandat, en 1995, c'était un quartier qui concentrait les votes extrêmes les plus importants, tant à gauche, qu'à droite. Et bien j'ai constaté que quand les travaux ont été finis, je dirais que la sociologie politique a changé donc je pense qu'il y avait un lien dans tout cela. Et puis le dernier mais parce que c'est l'histoire de Saint-Avertin aussi, c'est la guinguette avec l'espace Jean GERMAIN, dont je ne comprends toujours pas pourquoi c'est le seul qui existe dans les 22 communes de la Métropole, compte tenu de ce qu'il a fait pour Tours Plus et pour ce que je dirais l'esprit métropolitain, qui aurait bien besoin, d'ailleurs, de se souvenir de lui.

Voilà quelques mots que je voulais vous dire, oui de l'énergie il en faut, il faut d'abord de la conviction, il faut avoir un projet pour sa ville, il faut le partager avec une équipe et puis il faut de la ténacité parce que les choses ne sont pas simples et elles sont de moins en moins simples avec tous les règlements, les normes et tout ce qui se fait aujourd'hui. Donc voilà les quelques mots mais surtout c'est vous remercier, toutes et tous.

Et mon dernier acte devant vous, ça va être de signer devant vous ma démission du Conseil municipal. Monsieur le Maire, c'est fait. Il faut en informer Monsieur le Préfet, le Président de la Métropole et le vice-Président du Centre départemental de Gestion, dès demain, merci.

Monsieur le Maire

Le vice-président du Centre de Gestion oui parce que tu représentais la Commune au Centre de Gestion et donc il leur faut maintenant délibérer pour la nomination d'un nouveau président. Le Préfet, je suis désolée, non malheureusement, tu es simplement conseiller municipal et le Préfet ne veut, il ne s'occupe que des adjoints m'a-t-on dit, mais non mais je le ferai aussi. Tu seras dignement remplacé ici, à Saint-Avertin, par Patricia BENAGLIA, qui est parmi nous, là, dans la salle, qui me rejoindra dès le prochain Conseil municipal. Si elle accepte la proposition qu'on lui fera dès demain, parce que ça passe aussi par ce formalisme-là. Et à la métropole, c'est Frédéric DAGORET qui siègera avec nous, à nos côtés, avec Evelyne et Catherine pour te remplacer.

Encore une fois un très très grand merci pour ce parcours, ce n'est qu'un au revoir parce que tu restes Saint-Avertinois et qu'on saura encore te solliciter pour de bons conseils et de quêtes

de ressources complémentaires. Même s'il n'y a plus d'enveloppe parlementaire, tu peux faire quelque chose peut-être ? Non même pas...

Bon, on trouvera des solutions autrement mais merci encore, bravo, on va t'applaudir encore, félicitations encore pour l'ensemble de ce parcours accompli.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER

J'ai quand même eu ma dernière frayeur il y a quelques instants quand vous parliez du commerce car ma permanence sera au 18 rue de Cormery et ce n'est pas très commercial quand même mais je tenais à être au cœur de la ville.

M. Le Maire lève la séance à 22h48.

Le secrétaire de séance : Mme Maud Dublineau.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 a été publié.

La secrétaire de séance



Maud DUBLINEAU

Le Maire



Signé électroniquement